



Budgets Primitifs (BP) 2020

Rapport de présentation des Budgets Primitifs

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES FINANCES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 47- grandchambery.fr -  [@GrandChambery](https://twitter.com/GrandChambery) - cmag-agglo.fr

Préambule

Les Budgets Primitifs 2020 s'inscrivent toujours dans un contexte de maîtrise des charges de gestion combiné à un niveau élevé de crédits d'investissement au service du territoire.

Jusqu'en 2016, le Budget Général présentait de meilleurs ratios que les Budgets Annexes et Distincts ce qui lui a permis de mettre en œuvre des mécanismes de solidarité à destination de ces derniers avec la prise en charge de dépenses de fonctionnement et d'investissement et la mise en œuvre de mécanismes d'avances et de portages en fonction des thématiques et selon la réglementation en vigueur.

Sous l'effet combiné d'importantes baisses de dotations, d'une programmation des investissements 2017/2020 ambitieuse et malgré les efforts d'économies réalisés par la collectivité, l'équilibre du Budget Général nécessite une vigilance qui rend indispensable la recherche d'optimisation sans abandon de dispositifs ou d'opérations.

Ces optimisations peuvent prendre la forme, dans le strict respect de la réglementation, de transferts de crédits budgétaires d'un budget à l'autre ou de portages budgétaires transitoires.

En matière d'eau potable et d'assainissement, l'objectif est de conforter le rendement du réseau sur l'ensemble du territoire communautaire, la qualité du service rendu aux habitants et les moyens nécessaires pour fonctionner dans de bonnes conditions.

En matière de transports, il s'agit de continuer d'offrir un service de transport en commun de qualité par l'intermédiaire de la délégation de service public et de conforter, grâce aux ressources dédiées notamment, le financement de la politique de fonctionnement et d'investissement de la compétence, sous toutes ses formes, dont l'une des concrétisations sera la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement cyclable.

Ce budget prévisionnel 2020 sera amené à évoluer dans les mois qui viennent au travers de Décisions Modificatives (DM).

Ce rapport de présentation comporte quatre parties :

- La première est consacrée au Budget Général,
- La seconde est consacrée au Budget Annexe Transport,
- La troisième est consacrée aux Budgets Distincts de l'Eau potable et l'Assainissement,
- La quatrième partie est consacrée au Budget Annexe OM Bauges.

Introduction

Dans la continuité du DOB du 14 novembre 2019, les budgets primitifs 2020 traduisent la poursuite des engagements pris durant la présente mandature et la volonté de transmettre une collectivité en ordre de marche avec une situation financière saine permettant une prise de fonction sereine et éclairée pour les nouveaux élus.

A contre-courant de la très grande majorité des collectivités qui ont réduit de manière drastique leurs investissements, Grand Chambéry a mis en œuvre une politique très ambitieuse durant le mandat malgré la perte de dotations et la réduction à venir de son autonomie fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation. Une modération significative des opérations d'investissement sera à prévoir après 2023 mais cet ajustement interviendrait à la suite d'une structuration majeure du territoire communautaire durant deux mandats en infrastructures et équipements impactant positivement la vie des habitants.

A l'aune du renouvellement électoral, ce constat de la situation financière de l'agglomération renforce la nécessité de définir un projet de mandat intercommunal 2020/2026 partagé par les 38 communes et portant principalement sur le rôle qu'elles entendent donner à Grand Chambéry et les moyens s'y afférant.

Cette ambition pourra se décliner au travers :

- d'un pacte financier et fiscal,
- d'un schéma de mutualisation et/ou de convergence,
- d'une réflexion sur l'équilibre usager/contribuable dans le financement des services publics,
- de dispositifs novateurs en matière de partage des ressources entre les 38 communes et Grand Chambéry sans remettre en cause les équilibres actuels de chacun,
- de transferts de charges estimés au plus juste si transferts de compétence.

Synthèse

Les budgets 2020 confirment l'engagement de la collectivité dans plusieurs domaines à forts enjeux.

- Développement Durable

La mise en œuvre de la Convention Qualité de l'Air se traduira par, notamment, l'activation d'une première enveloppe de 400 000€ dans le cadre d'un fonds Air Bois dont 200 000€ sont financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que l'acquisition de véhicules propres. En 2020, le partenariat avec l'ADEME est reconduit dans le cadre des enveloppes thermiques avec un engagement financier prévu à hauteur de 1,4 M€.

Le renforcement des crédits alloués à la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement à hauteur de 1 M€ supplémentaire en 2020 par rapport à 2019.

L'augmentation des crédits alloués au schéma d'aménagement cyclable en portant l'enveloppe budgétaire 2020 à 500 000€. Cette ambition pourra être réajustée en fonction de la vigueur et du dynamisme du produit de Versement Transport.

Le démarrage des travaux en 2020 sur l'unité de méthanisation Biomasse (1,2 M€) pour permettre à la collectivité de traiter l'ensemble des boues d'épuration et de produire de l'énergie dont le produit de la vente sera affecté au financement d'actions en faveur du développement durable.

Une politique importante en matière de Bio déchets sera mise en œuvre en 2020 et se développera durant les 3 prochains exercices budgétaires dans un contexte de renforcement de la réglementation en la matière d'ici au 31/12/2023.

L'année 2020 sera une année très riche pour la compétence « Déchets » qui verra notamment la définition d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement, une mise en perspective des besoins du service sur plusieurs années, et le renforcement des liens avec Savoie Déchets compte tenu des enjeux réglementaires qui se font jour.

L'année 2020 sera également marquée par l'achèvement de la partie « Bâtiment » du Bassin de Stockage et Rétention des eaux (0,3 M€) et le démarrage de la partie « Réseaux » (1,5 M€). Cet investissement est porté par la régie de l'assainissement et le budget général contribue à hauteur de 30% du reste à charge dont un acompte de 500 000€ sera versé en 2020.

- Politique du logement et fonds de concours « Politique de la Ville »

L'ajustement des crédits budgétaires pour le PLH à hauteur de 2,650 M€ dans un contexte budgétaire contraint n'a pas dégradé les conditions de soutien de la collectivité et l'ambition qu'elle entend donner à cette politique.

Un très important travail a été réalisé en 2017 sur l'optimisation et la refonte des procédures qui aura permis de mieux accompagner les acteurs locaux, de revoir l'ensemble des méthodes d'attribution, de simplifier les modalités d'appels de fonds pour résorber la problématique des décalages temporels entre l'attribution et le décaissement des fonds.

L'ensemble de ces ajustements significatifs nécessite un crédit complémentaire de 1 M€ sur 3 ans pour honorer les engagements antérieurs à 2017 sans remettre en cause les engagements actuels (10,6 M€ pour 2017/2020).

Les Fonds de concours dans le cadre de la politique de la ville accordés par Grand Chambéry sont maintenus et permettent de soutenir les communes-membres à hauteur de 50% du coût des projets développés.

- **Gens du voyage**

La collectivité respecte les règles en vigueur, des enveloppes budgétaires importantes ont été fléchées tout au long du mandat notamment sur l'Aire de la Boisse et l'Aire de Grand Passage. En 2020, les efforts se poursuivent sur cette thématique au travers de l'acquisition définitive des parcelles nécessaires à la pérennisation de l'Aire de Grand Passage. Le budget 2020 prévoit également des crédits en matière d'habitat adapté et anticipe les besoins futurs notamment au travers d'études permettant d'adapter au mieux la réponse de la collectivité en veillant à faire preuve de dignité et de respect de l'humain.

- **Des équipements qui achèvent de structurer le territoire communautaire.**

Le PEM est désormais inauguré et l'ensemble des crédits budgétaires correspondant aux derniers engagements tant en dépenses qu'en recettes sont intégrés au budget 2020 avec notamment la réalisation du parvis en cofinancement avec la SNCF.

Le budget 2020 se traduit également par une optimisation technique, organisationnelle et budgétaire très importante en couplant l'ouverture de la piscine du Stade et la fermeture pour travaux de la piscine de Buisson Rond (3 M€) d'une durée estimée à 8 mois. A l'automne 2020, Grand Chambéry disposera de 2 équipements nautiques remis à neuf afin de répondre à 80% des besoins identifiés sur le territoire. L'exercice 2021 sera donc le premier exercice budgétaire en pleine année de fonctionnement des deux équipements aquatiques.

Les crédits budgétaires alloués en 2020 par Grand Chambéry à la Rénovation des casernes SDIS de Chambéry et de Sud Lac permettront de sécuriser le territoire communautaire pour un objet à très fort enjeu.

Le budget 2020 intègre également des crédits budgétaires à destination de l'infrastructure RD 1006 Garatte/La Trousse afin de concrétiser un projet en réflexion depuis de nombreuses années et dont les travaux sont planifiés jusqu'en 2023.

La collectivité poursuivra également en 2020 son soutien au projet Centre Nord qui va modifier durablement l'entrée Nord de la ville de Chambéry.

- **Développement économique**

Les budgets 2020 confirment l'ambition portée par la collectivité en matière de développement économique. La contribution annuelle à CGLE est reconduite à hauteur de 1,7 M€. CGLE devrait être en mesure de procéder dès 2020 à un remboursement d'avances consenties suite à commercialisation à hauteur de 5 M€ dont 3 M€ seront affectés au financement de la PPI et 2 M€ à la sécurisation de la politique de provisionnement vu les enjeux financiers découlant des aménagements de zones et dans le respect de l'engagement commun partagé de maîtrise des risques avec Grand Lac.

L'une des traductions concrètes du dynamisme économique est la progression du montant du produit de Versement Transport, assis sur la masse salariale des acteurs publics et privés de + de 11 salariés, prévu au budget annexe Transport pour 22,1 M€. Ce produit s'élevait à 20,6 M€ en 2017, soit une progression de plus de +7% en 3 ans.

- **Fonctionnement de la collectivité**

Les budgets primitifs 2020 confortent l'engagement de la collectivité pour son territoire dans un souci de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement dont la progression hors nouveaux équipements s'inscrit dans les standards à savoir une stabilisation des charges générales (011) et une évolution des charges de personnel (012) à périmètre égal de +1,91%/an tout en renforçant dans le même temps l'ingénierie technique et en intégrant la mise en place en année pleine de la 2^{nde} tranche du RIFSEEP.

Les budgets 2020 traduisent également l'importance de disposer de liens renforcés avec l'ensemble des satellites de Grand Chambéry et la nécessaire cohérence des décisions prises par les élus dans les différentes instances pour lesquelles ils ont reçu mandat du Conseil communautaire pour représenter la collectivité.

A titre d'exemple, en 2020, ont été budgétés une stabilisation des contributions à GCAT et à SMSB ainsi qu'une reconduction des tarifs 2019 pratiqués par Savoie Déchets. Dans la même logique, les subventions aux associations et clubs concourant au rayonnement ont été reconduites à leur niveau de 2019.

L'enveloppe allouée aux intérêts des emprunts reste maîtrisée dans une tendance baissière vu la faiblesse des taux d'intérêts et la vigilance du service.

Les taux de fiscalité 2020 seront inchangés par rapport à 2019 conformément à la prospective en vigueur.

Au final, les budgets primitifs 2020 relèvent :

- d'une continuité d'optimisations budgétaires sans dégrader les politiques rendues,
- de concrétisations de nouvelles infrastructures sans oublier le patrimoine existant,
- d'une maîtrise des charges de personnel tout en renforçant l'ingénierie technique,
- d'une reconduction des taux de fiscalité à leurs niveaux de 2019,
- d'une baisse des dotations à un rythme cependant plus limité que par le passé,
- d'une mise en œuvre de grilles tarifaires nécessaires pour assurer le financement des équipements liés mais dont le niveau ne couvre que très partiellement les coûts de fonctionnement.

Sommaire

1. BUDGET GENERAL	8
1. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8
1.1. UNE PPI RECALEE A 134 M€ SANS ABANDON D'OPERATIONS	8
1.2. EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15
2. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17
2.1. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17
2.2. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23
3. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020	28
2. BUDGET ANNEXE TRANSPORT	30
1. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	30
1.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (REELLES + ORDRE)	30
1.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (REELLES + ORDRE)	31
2. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	32
3. REGIES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	34
1. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	34
1.1. REGIE DE L'EAU POTABLE	34
1.2. REGIE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	36
2. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	39
2.1. REGIE DE L'EAU POTABLE	39
2.2. REGIE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	41
4. BUDGET ANNEXE OM BAUGES	44
1. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	44
2. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	45

1. Budget Général

1. Présentation de la section d'investissement

1.1. Une PPI recalée à 134 M€ sans abandon d'opérations

Précaution : La PPI s'apprécie sous 2 aspects !

Une lecture « brute » retraçant les besoins en crédits de chaque opération inscrits au Budget Primitif. Cette présentation est retenue dans les parties relatives à la présentation de la PPI initiale et recalée.

Une lecture « financière » (DOB) consistant à appliquer des taux de réalisation aux enveloppes inscrites au Budget Primitif, considérant qu'un budget d'investissement ne s'exécute jamais à 100% (l'hypothèse retenue dans le document est de 85% environ avec report l'année suivante du solde de 15%). Cette présentation est retenue dans les parties relatives à la prospective financière et les équilibres en découlant.

Actualisation et ajustements proposés

La PPI ajustée de la collectivité proposée au vote du budget 2020 sur la période 2017/2020 représente désormais un montant de 134 M€ de dépenses brutes, 34,5 M€ de recettes de subventions, 17,6 M€ environ de recettes de FCTVA et 3,2 M€ au titre de la bonification Cristal Habitat.

Tableau synthétique des grandes masses de la PPI actualisée et en vigueur.

En M€	CA 2017	CA 2018	CA PREV 2019	BP 2020	REPORTS 2019	TOTAL 2017/2020
Dépenses brutes	30	34,4	31,7	33,1	4,8	134
Recettes dont Subventions	8,8	5,5	6,5	9	4,7	34,5
Bonification CRISTAL			3,2			3,2
FCTVA	3,5	4,9	4,2	5		17,6
Coût Net	17,7	24	17,8	19,1	0,1	78,7

Le coût net réactualisé de la PPI ressort à 78,7 M€ sur la période 2017/2020.

Il est révisé à hauteur de 800 K€ par rapport à l'hypothèse initiale présentée dans le DOB. Ce différentiel s'explique par l'ajustement de la prévision du produit de FCTVA (-700 K€) et du recalage du planning d'encaissement des subventions sur la période 2017/2020 (-100 K€). En outre, la collectivité bénéficie d'un très bon taux de subventionnement de ses dépenses supérieur à 23%.

Comme indiqué dans le ROB voté le 14 novembre, le rapport budgétaire va détailler l'ensemble des programmes de la PPI et les crédits prévus pour 2020.

La PPI du Budget Général est classée en 3 catégories :

- Investissements récurrents
- Crédits d'intervention
- Infrastructures nouvelles

L'enveloppe « Investissements récurrents » constitue une enveloppe minimum en deçà de laquelle la collectivité ne doit pas descendre car il s'agit d'opérations de travaux nécessaires au bon fonctionnement des équipements existants et à l'entretien du patrimoine.

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé prévisionnel 2019	Recalage 2020	Reports de crédits 2019 à la date du 3/12/19
104001 - OPERATIONS ANNEXES SUR VOIRIES	158 917	186	24 026	-	7 158
104010 - SIEGE GRAND CHAMBERY			7 459	180 000	22 378
104017 - SILLON ALPIN	15 000	14 999	20 663	265 003	20 002
104020 - ENTREE DE QUARTIER ANRU	10 325	-	-	-	-
104022 - RESTRU EXTENSION PATINOIRE	131 979			-	-
104023 - PLAN PISCINES	27 840	1 200	23 478		32 991
104025 - STATION CARBURANT			97 500	97 500	
104027 - PONT SAINT CHARLES - COGNIN			108 303		31 697
104029 - MISE EN SECURITE DES BATIMENTS			13 044	-	-
104032 - MATERIEL ET CONTENEURISATON	1 369 213	1 332 733	1 509 120	2 232 207	
104040 - MISE AUX NORMES DECHETTERIES	27 857	116 068	-	67 539	4 128
104043 - PARC EVENEMENTIEL DU PHARE		1 276 904	1 291 904	-	-
104044 - ANRU - BELLEVUE			3 000	295 000	25 080
204007 - ENTRETIEN RENOUVELLEMENT MATERIEL DECA	710 401	363 647	108 727	386 000	245 916
204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	547 117	126 895	775 829	772 000	249 223
204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	186 220	589 115	-	-	-
204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	10 519	-	-	-	-
204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	81 732	6 893			
204014 - MOYENS DES SSI	535 575	706 375	301 679	636 960	411 250
204015 - VIC- GROS RENT VOIRIE TVX NOUV	3 962 173	2 850 586	2 533 594	2 560 000	1 275 564
204017 - POTEAUX INCENDIES - FONDS DE CONCOURS	61 144	133 040	13 227	60 000	-
204025 - ACHAT GLOBALISE MATERIEL	33 515	37 597	21 724	40 000	23 496
204025 - VEHICULES CQA				57 000	-
204026 - RENOUVT MATERIEL COURS D'EAU	46 298	8 682	21 750	94 020	-
204027 - RESERVE FONCIERE	1 025 783	26 103	2 257 800	480 000	
204019 - MAT ET PETITS TVX VELOSTATION	47 332	81 047	37 747	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT
204020 - AMENAGEMENTS CYCLABLES	1 381 537	531 660	517 517	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT
204023 - AMENAGEMENT PONCTUEL RESEAU TC	408 613	341 755	276 753	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT
204029 - TVX DE RESTRUCTURATION RESEAU	1 513 967	892 718	905 331	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT
204029 - DUCS				50 000	
204029 - RUE SOMMEILLER			292 130	-	-
204030 - PLUI PLAN LOCAL URB INTERCO	399 041	498 621	460 557	263 362	173 582
204030 - PLUI PLAN LOCAL URB INTERCO	27 783	15 147	4 770	-	-
204036 - PHOTOVOLTAIQUE			111 472	-	-
204040 - OM LOCAL CTM			24 548	473 757	11 695
204044 - FEUX TRICOLORES				230 000	-
TOTAL INVESTISSEMENTS RECURRENTS ET ENTRETIEN	12 719 881	9 951 971	11 763 652	9 240 348	2 534 160

Commentaires :

- L'enveloppe allouée aux Voiries d'Intérêt Communautaire (VIC) est de 2,560 M€.
- Une enveloppe de 0,230 M€ est affectée au financement d'une refonte du système des feux tricolores qui feront l'objet d'un programme spécifique dans la PPI.
- Les enveloppes de « matériel et conteneurisation des déchets » et de « mise aux normes des déchetteries » sont reconduites conformément à l'Autorisation de Programme votée par le Conseil communautaire le 20 décembre 2018. Le montant budgété en 2020 s'élève à 2,232 M€.
- Une enveloppe de 0,474 M€ est affectée à la refonte des locaux des agents de la direction des déchets situés au Centre Technique Municipal (CTM).

L'enveloppe « Crédits d'intervention » relève des investissements intégrés dans une logique de développement territorial et de sécurisation du périmètre dans le cadre d'opérations déjà lancées qui s'inscrivent dans une démarche et logique pluriannuelle. Cette enveloppe constitue le deuxième levier de la politique d'investissement.

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé prévisionnel 2019	Recalage 2020	Reports de crédits 2019 à la date du 3/12/19
104006 - AMENAGEMENT GARATTE LA TROUSSE - RD 1006			15 563	245 661	168 036
104008 - ETUDES PROGRAMMATION SBV	24 900	66 422	-	-	-
104011 - CONFLUENCE LEYSSE HYERES	5 315 969	629 162	15 389	-	63 457
104011 - CONFLUENCE L-H - RIVES DE L'HYERES			-	132 600	-
104012 - DIGUES DE LA LEYSSE	148 635	88 011	7 791	-	-
104012 - DIGUES DE LA LEYSSE - AVAL VILLARCHER				101 840	128 500
104034 - DERIVATION DU NANT PETCHI	55 977	11 982	-	122 880	960
104036 - BRAS DE DECHARGE DE LA LEYSSE	11 747	2 700	6 300	22 740	6 300
104038 - FDC CASERNES DU SDIS	-	144 771	60 782	2 596 952	-
104039 - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONO	974 677		-	-	-
104042 - TOURISME	204 895	449 008	526 810	345 060	96 133
204001 - FDC POL VILLE	100 000	50 000	50 000	-	-
204002 - PLH 2017/2020	2 915 665	2 707 440	2 737 446	2 649 999	5 506
204002 - PLH - SOLDE DOSSIERS ANTERIEURS A 2017				500 000	-
204002 - AUDITS COPROPRIETE - PARTENARIAT ADEME			4 368	28 632	-
204004 - CREATION REHAB.TERRAIN ET AIRE	238 509	1 640 378	77 833	1 159 332	24 226
204008 - FDC EQUIPTS CULTURELS	20 600	245 000	996 000	-	4 000
204010 - AVANCES PAE EN COURS	-		-	300 000	-
204016 - EAUX PUVIALES	359 640	1 040 098	249 042	1 500 000	935 791
204018 - PRU 1 ET 2	124 512	99 102	-	135 754	-
204022 - ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE	261 599	405 607	566 350	365 000	656 490
204028 - FOND DE CONCOURS CISALB	444 113	108 963	42 522	300 000	-
204031 - FDC POL VILLE 2015-2020	42 500	19 000	217 941	306 417	-
204033 - ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE	22 940		14 460	-	-
204034 - ACTIONS PLAN CLIMAT - FOND AIR BOIS	-		-	400 000	60 000
204035 - REAMENAGEMENT GIRATOIRE AREA			312 370	570 000	92 154
204036 - PLATEFORME SOLIDAIRE	-	1 751 000	41 095	60 000	18 905
204036 - TRAVAUX MINI RACING		154 525	8 092	-	242
204038 - SUIVI DES SEUILS DES COURS D'EAU			5 931	-	-
204041 - TRAVAUX HYDRAULIQUE SUR LES COURS D'EAU			-	10 020	-
204042 - TRAVAUX COURS D'EAU - ERIER RD16A/A43			13 752	-	-
TOTAL CREDITS D'INTERVENTION	11 266 879	9 613 169	5 969 837	11 852 887	2 260 700

Commentaires :

- L'enveloppe du Programme Local de l'Habitat est reconduite chaque année pour un montant de 2,650 M€. Une enveloppe complémentaire de 0,5 M€ a été arbitrée et intégrée au budget 2020 afin de solder une partie des engagements antérieurs à 2017 sans remettre en cause la programmation actuelle.
- L'année 2020 est marquée par la mise en œuvre du Fonds Air Bois avec une première enveloppe allouée par Grand Chambéry à hauteur de 200 000€, complétée par la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à due concurrence. Ce sont ainsi 400 000€ qui sont mobilisés sur cet objet.
- Des études sont programmées au titre d'opérations de protection contre les crues et de prévention des inondations portant notamment sur les Rives de l'Hyères. Ces dépenses sont déléguées au CISALB qui les refacture ensuite à Grand Chambéry conformément à la convention de délégation signée.
- La poursuite des aménagements en matière d'aire d'accueil des gens du voyage pour un montant de 1,159 M€. (dont 0,2 M€ sont prévus pour l'acquisition de parcelles pour l'aire de Grand passage.).
- Une enveloppe de 2,596 M€ est affectée au financement des opérations engagées par le SDIS73 au titre des casernes Sud Lac et du CIS de Chambéry.

L'enveloppe « Infrastructures nouvelles » relève des investissements qui s'inscrivent dans une logique de renforcement de l'attractivité du territoire, d'offrir de nouveaux services, de modifier en profondeur le fonctionnement de certains équipements et d'opérer des aménagements structurants.

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé prévisonnel 2019	Recalage 2020	Reports de crédits 2019 à la date du 3/12/19
104002 - PEM	4 095 809	7 948 568	3 168 750	3 214 850	-
104041 - NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATION	1 836 781	6 866 789	10 717 122	6 084 483	31 606
204029 - CENTRE NORD		-	81 660	2 726 340	-
204039 - CHALET DE LA VILLETTE - RESTE A CHARGE			11 551	7 283	12 792
204043 - ECHANGEURS AUTOROUTIERS - COVOITURAGE			22 535	-	144
TOTAL INFRASTRUCTURES NOUVELLES	5 932 590	14 815 357	14 001 618	12 032 956	44 542

Commentaires :

- 2020 est une année majeure en matière d'infrastructures nouvelles dans la mesure où les travaux de la piscine du Stade seront terminés. Une dernière enveloppe de 6,084 M€ est prévue au budget 2020.
- Le planning de décaissement de la participation de Grand Chambéry à l'opération Centre Nord est ajusté et la somme de 2,726 M€ est prévue au budget 2020.
- La somme de 3,2 M€ est inscrite au titre du PEM conformément au plan de décaissement des fonds convenu avec Gares et Connexions. Les soldes seront payés en 2021.

En cumulé, la PPI 2017/2020 classée selon les 3 familles d'investissement est recalée de la manière suivante :

	2 017	2 018	2 019	2 020	Reports 2019
Investissements courants	12 719 881	9 951 971	11 763 652	9 240 348	2 534 160
Crédits d'interventions	11 266 879	9 613 169	5 969 837	11 852 887	2 260 700
Infrastructures nouvelles	5 932 590	14 815 357	14 001 618	12 032 956	44 542
TOTAL	29 919 350	34 380 497	31 735 107	33 126 191	4 839 402
TOTAUX	134 000 546				

Comme indiqué dans le ROB voté le 14 novembre, le rapport budgétaire détaille l'ensemble des programmes de la PPI et leur projection jusqu'en 2023 en tenant compte des engagements d'ores et déjà pris.

Il est important de noter un atterrissage progressif vers la cible de 12 M€/an en 2024.

Des recalages ont été apportés depuis le vote du DOB dont le détail est repris en page suivante :

- ➔ 26,4 M€ en 2021 (contre 28,9 M€ au DOB),
- ➔ 27 M€ en 2022 (contre 22,8 M€ au DOB),
- ➔ 16,1 M€ en 2023 (contre 17,8 M€ au DOB),

Le total sur la période 2021/2023 reste inchangé à 69,5 M€ confirmant ainsi les orientations budgétaires et la prospective présentées le 14 novembre.

Ci-après le tableau de la PPI projetée 2021/2023.

	Recalage 2021	Recalage 2022	Recalage 2023
104032 - MATERIEL ET CONTENEURISATON	1 350 000	1 719 000	1 350 000
104040 - MISE AUX NORMES DECHETTERIES	300 000		
104044 - ANRU - BELLEVUE	617 000	500 000	-
204007 - ENTRETIEN RENOUVELLEMENT MATERIEL DECA	356 000	356 000	356 000
204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	800 000	800 000	800 000
204014 - MOYENS DES SSI	550 000	550 000	550 000
204015 - VIC- GROS RENT VOIRIE TVX NOUV	2 560 000	2 560 000	2 560 000
204017 - POTEAUX INCENDIES - FONDS DE CONCOURS	60 000	60 000	60 000
204025 - ACHAT GLOBALISE MATERIEL	40 000	40 000	40 000
204025 - VEHICULES CQA	84 000	84 000	-
204026 - RENOUVT MATERIEL COURS D'EAU	10 020	10 020	15 000
204027 - RESERVE FONCIERE	150 000	1 470 000	70 000
204019 - MAT ET PETITS TVX VELOSTATION	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT
204020 - AMENAGEMENTS CYCLABLES	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT
204023 - AMENAGEMENT PONCTUEL RESEAU TC	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT
204029 - TVX DE RESTRUCTURATION RESEAU	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT
204030 - PLUI PLAN LOCAL URB INTERCO	79 000	79 000	200 000
204044 - FEUX TRICOLORES	150 000	-	-
TOTAL INVESTISSEMENTS RECURRENTS ET ENTRETIEN	7 106 020	8 228 020	6 001 000
104006 - AMENAGEMENT GARATTE LA TROUSSE - RD 1006	2 305 000	3 426 000	1 487 000
104011 - CONFLUENCE L-H - RIVES DE L'HYERES	1 631 712	1 631 712	-
104012 - DIGUES DE LA LEYSSE - AVAL VILLARCHER	96 000	322 000	-
104034 - DERIVATION DU NANT PETCHI	1 000 000	1 320 000	-
104038 - FDC CASERNES DU SDIS	1 099 791	309 000	263 411
104042 - TOURISME	250 000	250 000	250 000
204002 - PLH 2017/2020	2 650 000	2 650 000	2 650 000
204002 - PLH - SOLDE DOSSIERS ANTERIEURS A 2017	300 000	250 000	-
204002 - PLH - FONDS AIR BOIS - LOGEMENTS COLLECTIFS -	1 017 332	508 666	-
204004 - CREATION REHAB. TERRAIN ET AIRE GDV	225 000	975 000	2 725 000
204008 - FDC EQUIPTS CULTURELS	166 250	-	-
204010 - AVANCES PAE EN COURS	1 200 000	400 000	-
204016 - EAUX PLUVIALES	1 080 000	1 680 000	975 000
204018 - PRU 1 ET 2	55 754	50 000	50 000
204022 - ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE	110 000	110 000	190 000
204028 - FOND DE CONCOURS CISALB	200 000	200 000	200 000
204031 - FDC POL VILLE 2015-2020	190 661	73 841	140 000
204034 - ACTIONS PLAN CLIMAT - FOND AIR BOIS	452 000	654 000	60 000
204036 - PLATEFORME SOLIDAIRE	2 304 000	-	-
204041 - TRAVAUX HYDRAULIQUE SUR LES COURS D'EAU	10 020	10 020	-
204..... - SOUTIEN A L'UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC		500 000	800 000
TOTAL CREDITS D'INTERVENTION	16 343 520	15 320 239	9 790 411
104002 - PEM	1 261 000	-	-
204029 - CENTRE NORD	1 326 000	204 000	343 000
204043 - ECHANGEURS AUTOROUTIERS - COVOITURAGE	390 000	620 000	-
204.... - ENVELOPPE GRANDS EQUIPEMENTS A AFFECTER		2 600 000	
TOTAL INFRASTRUCTURES NOUVELLES	2 977 000	3 424 000	343 000
TOTAL GENERAL	26 426 540	26 972 259	16 134 411
TOTAUX CONFORMES AU DOB DU 14/11		69 533 210	

Sur la période 2021/2023 ont été intégrés :

- Les engagements pris dans le cadre de la Convention Qualité de l'Air tant pour le fonds Air bois pour les particuliers que les logements collectifs.
- Le soutien apporté par Grand Chambéry aux investissements à opérer sur l'Université de Savoie conformément à la délibération du 2 mai 2019.

- Le versement en 2022 du solde de la participation du Budget Général au financement du reste à charge du Bassin de Stockage et de Rétention des eaux conformément à la règle en vigueur. (0,5 M€).
- L'enveloppe allouée à la thématique « Déchets » à 1,350 M€/an (particularité à 1,719 M€ en 2022 vu l'acquisition d'une benne dans le cadre de la convention qualité de l'air) mais qui devra certainement être ajustée en fonction de la révision de la politique qui sera proposée en 2020 vu les enjeux réglementaires.
- Les enveloppes relatives aux eaux pluviales selon le périmètre d'exercice de la compétence en 2019. (1 M€).
- Les travaux relatifs la protection contre les crues dans le secteur des Rives de l'Hyères et du Nant Petchi. (5,5 M€ au total).
- Les enveloppes allouées au PLH à leur niveau de 2020 (2,650 M€) et conformément au plan de décaissement des fonds relatifs aux engagements pris entre 2017 et 2020.
- Une enveloppe en 2023 de 2,7 M€ correspondant à une première hypothèse chiffrée de relocalisation des gens du voyage actuellement installés dans la zone de la Cassine.
- Une enveloppe de 2,6 M€ fléchée « Grands Equipements » en 2022 mais dont l'affectation n'est pas arrêtée à ce jour compte tenu des réflexions toujours en cours (Culture, Equipements pluridisciplinaires à rayonnement communautaire, accessibilité d'équipements communautaires...).

Cette projection permet au Conseil communautaire de mesurer les engagements déjà pris et les enjeux identifiés à ce jour que les élus issus des élections auront à arbitrer.

Focus sur les crédits budgétaires en dépenses prévus au titre des opérations sous mandat. (Comptes 4581...).

Chapitre	Budget Primitif 2020
458167 - D- OP TIERS ENERGIE RENOUVELABLE	1 478 531
458168 - OP TIERS CGLE GIRATOIRE AREA ZI LANDIERS	570 000
458171 - OP TIERS CNES SMSB	300 000
458173 - OP TIERS SECURISATION CARREFOUR GRANIER ST ALBAN	45 000
458175 – OP TIERS PLATEFORME SOLIDAIRE	436 761
458176 – OP TIERS AILLONS MARGERIAZ 1400	19 663
458177 – OP TIERS AVENUE GRANDE CHARTREUSE	35 000
4581801 - DEL ETAT AIDES A LA PIERRE PROGRAMMATION 2010	85 305
4581803 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROGRAMMATION 2012	50 616
4581804 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROGRAMMATION 2013	365 270
4581805 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROG 2014	210 227
4581806 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROG 2015	211 850
4581807 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	300 000
4581808 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2017-20	600 000
Total	4 708 223

L'enveloppe de 4,708 M€ se décompose en plusieurs parties et principalement :

- 1,478 M€ au titre des opérations réalisées pour le compte de l'ADEME au titre énergies renouvelables dans le cadre de la convention signée en 2017.
- 1,823 M€ au titre de la délégation exercée par Grand Chambéry au titre des Aides à la Pierre et des programmations annuelles qui en découlent.

Focus sur les crédits budgétaires en recettes prévus au titre des opérations sous mandat. (Comptes 4582...).

Chapitre	Budgets primitifs 2020
458267 - R-OP TIERS ENERGIES RENOUVELABLES	1 403 000
458268 R OP TIERS GIRATOIRES AREA	570 000
458273 - OP TIERS SECURISATION CARREFOUR GRANIER ST ALBAN	45 000
458275 – OP TIERS PLATEFORME SOLIDAIRE	436 761
458277 R – OP AVE GRANDE CHARTREUSE	35 000
4582804 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROGRAMMATION 2013 RECETTES	
4582805 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROG 2014	390 860
4582806 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROG 2015	588 319
4582807 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	237 045
4582808 R – OP AIDE PIERRE ETAT 2017-2020	604 870
Total	4 310 855

Les commentaires exposés précédemment sont valables pour les recettes.

1.2. Equilibre de la section d'investissement

Présentation de la section d'investissement selon le niveau de vote règlementaire et hors reports 2019 qui seront intégrés au Budget Supplémentaire.

BUDGET GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT		
Libellés	BP 2020 - Dépenses	BP 2020 - Recettes
104002 - PEM	3 214 850,00	869 069,00
104006 - RD 1006	245 661,00	
104010 - SIEGE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	180 000,00	
104011 - CONFLUENCE LEYSSE HYERES	132 600,00	
104012 - DIGUES DE LA LEYSSE	101 840,00	32 435,00
104017 - SILLON ALPIN	265 003,00	
104023 - PLAN PISCINES	2 701 008,00	
104025 - AIRE DE LAVAGE ET STATION CARB	97 500,00	
104032 - MATERIEL ET CONTENEURISATON	2 232 207,00	
104034 - DERIVATION DU NANT PETCHI	122 880,00	37 500,00
104036 - BRAS DE DECHARGE DE LA LEYSSE	22 740,00	
104038 - FDC CASERNES DU SDIS	2 596 952,00	
104040 - MISE AUX NORMES DECHETTERIE	67 539,00	
104041 - NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATION	6 084 483,00	2 700 000,00
104042 - TOURISME	345 060,00	
104044 - ANRU AMENAGEMENT BELLEVUE	295 000,00	240 000,00
204002 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	3 178 631,00	
204004 - CREATION REHAB.TERRAIN ET AIRE	1 159 332,00	63 460,00
204007 - ENTRET RENOUVT MATERIEL DECA	386 000,00	
204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	772 000,00	
204014 - MOYENS DES SSI	636 960,00	100 000,00
204015 - VIC- GROS RENT VOIRIE TVX NOUV	2 560 000,00	
204016 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES	1 500 000,00	
204017 - POTEAUX INCENDIES	60 000,00	
204018 - PRU 1 ET 2	135 754,00	54 300,00
204022 - ESPACES NAT ET AGRICULTURE	365 000,00	425 328,00
204025 - ACHAT GLOBALISE MATERIEL	97 000,00	4 000,00
204026 - RENOUVT MATERIEL COURS D'EAU	94 020,00	33 000,00
204027 - RESERVE FONCIERE	480 000,00	
204028 - FOND DE CONCOURS CISALB	300 000,00	
20429 - CENTRE NORD + DUCS	2 776 340,00	
204030 - PLUI PLAN LOCAL URB INTERCO	318 362,00	55 000,00
204031 - FDC POL VILLE 2015-2020	306 417,00	
204034 - ACTIONS PLAN CLIMAT - FONDS AIR BOIS	400 000,00	200 000,00
204036 - REQUALIFICATION BATIMENTS	95 000,00	553 000,00
204037 - ZAC COTEAU		250 000,00
204039 - RESTE A CHARGE POUR L'AGGLO - CNES	7 283,00	
204040 - OM LOCAL CTM	473 757,00	
204041 - TRAVAUX HYDRAULIQUES	10 020,00	
204043 - ECHANGEURS AUTOROUTIERS		180 000,00
204044 - FEUX TRICOLORES	230 000,00	
Sous total - Programmes Budget Général	35 047 199,00	5 797 092,00
204019 - MAT ET PETITS TVX VELOSTATION	180 000,00	150 000,00
204020 - AMENAGEMENTS CYCLABLES	774 000,00	645 000,00
204023 - AMENAGEMENT PONCTUEL RESEAU TC	462 000,00	385 000,00
204029 - TVX DE RESTRUCTURATION RESEAU	120 000,00	100 000,00
Sous total - Programmes gérés dans le Budget Général mais facturé au Budget Annexe Transport	1 536 000,00	1 280 000,00
TOTAL VOTE AUX PROGRAMMES (chapitres comptables 20, 21, 23)	36 583 199,00	Non voté au niveau du programme mais du chapitre 13 ou 23

BUDGET GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT		
Libellés	BP 2020 - Dépenses	BP 2020 - Recettes
TOTAL VOTE AUX PROGRAMMES (chapitres comptables 20, 21, 23)	36 583 199,00	Non voté au niveau du programme mais du chapitre 13 ou 23
10 - DOTATIONS, FOND DIVERS ET RESERVES		5 000 000,00
13 - SUBVENTIONS		5 797 092,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	12 100 000,00	19 315 133,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		1 280 000,00
27 - AUTRES OPERATIONS FINANCIÈRES	380 000,00	3 092 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - SOUS MANDAT	4 708 223,00	4 310 855,00
Sous total dépenses réelles	53 771 422,00	38 795 080,00
040 - OPÉRATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 200 000,00	7 000 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	4 000 000,00	4 000 000,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 176 342,00
Sous total dépenses d'ordre	5 200 000,00	20 176 342,00
Total	58 971 422,00	58 971 422,00

Commentaires :

- Les subventions perçues par la collectivité sont comptabilisées par programme mais le niveau de vote règlementaire à retenir par le Conseil communautaire est le chapitre comptable 13. Afin de disposer d'une certaine lisibilité, le montant total de subventions attendues budgété à 5,797 M€ est réparti par programme à titre d'information.
- Le total des crédits votés au programme en dépenses s'élève à 36,583 M€. Ce dernier est légèrement différent du montant des enveloppes prévues à la PPI pour un montant de 33,126 M€ car les retraitements suivants doivent être appliqués :
 - L'enveloppe allouée à la Piscine de Buisson Rond pour 2,701 M€ est considérée hors PPI vu ses modalités de financement.
 - L'enveloppe des travaux facturés au Budget annexe Transport : 1,536 M€.
 - L'enveloppe relative aux giratoires est comptabilisée en chapitre 45.... non voté en programme mais considéré comme intégré à la PPI pour 570 K€.
 - L'enveloppe prévue pour des avances est comptabilisée au chapitre 27 non voté en programme pour 300 K€ mais considérée comme intégrée à la PPI.
 - Une enveloppe de 90 K€ est également à considérer comme non intégrée à la PPI car portant d'une part sur la comptabilisation de dépenses refacturées au titre du PSMV (55 K€) et d'un reliquat de travaux consécutifs à la relocalisation de l'Agence Ecomobilité (35 K€).

➔ 36,583 M€ – 2,701 M€ - 1,536 M€ - 0,090 M€ + 0,570 M€ + 0,300 M€ = 33,126 M€
- La somme de 5 M€ prévue au chapitre 10 en recettes reprend le produit attendu de FCTVA en 2020.
- La somme de 19,315 M€ au chapitre 16 se décompose de la manière suivante :
 - 362 000€ relatif à l'encours de dette récupérable en capital facturé par la collectivité à Chambéry-Grand Lac Economie comme chaque année.
 - 18,953 M€ correspondant à l'emprunt d'équilibre 2020 au stade du budget primitif 2020 conformément à la prospective.

2. Présentation de la section de fonctionnement

Un préalable, une maîtrise des notions de recettes variables et de recettes fixes.

Deux compléments sont importants à noter : les opérations réelles et les opérations d'ordres.

- Une opération « réelle » en dépenses ou en recettes se traduit par un décaissement/encaissement sur le compte de la collectivité.
- Une opération « d'ordre » est une opération à portée comptable et interne à la collectivité.

Le rapport budgétaire va détailler dans un premier temps les opérations réelles, puis les opérations d'ordre et enfin le cumulé pour obtenir l'équilibre de la section de fonctionnement. Les éléments pluriannuels de comparaison et de contexte de la préparation budgétaire 2020 ont été détaillés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), le présent document détaille les éléments chiffrés pour atteindre l'équilibre réglementaire.

2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Ci-dessous, les **recettes réelles de fonctionnement** du budget primitif 2020 :

Catégorie	Chapitre comptable	Budgets 2020
Recettes variables sur lesquelles la collectivité peut agir librement (9%)	70 – Produits des services hors refacturation RH et frais de structure aux budgets annexes et mutualisés	3 727 140
	75 – Autres produits courants	1 272 636
	73 – Impôts et taxes (Taxe foncière)	4 265 970
Recettes sur lesquelles la collectivité peut agir MAIS de manière TRES encadrée (31%)	73 – Fiscalité (CFE, TEOM fléchée, TASCOM, TF non bâti)	33 207 524
Recettes contraintes dans le cadre de dispositifs contractuels (2%)	74 – Dotations hors DGF (principalement des participations Eco-emballages, ventes de matériaux...)	1 894 396
Recettes fixes (58%)	73 – FNGIR – CVAE – IFER – Péréquation – TH/TVA	32 016 844
	74 – DGF-DCRTP-Compensations	18 962 043
	76 – Produits financiers	60 000
	77 – Produits exceptionnels	50 000
	013 – Reversements sur charges	25 000
	70 – Refacturation du personnel	9 186 172
70 – Refacturation frais de structure	1 812 822	
TOTAL FINAL RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (100%)		106 480 547

La collectivité est en capacité d'agir « seule » sur 9% de ses recettes réelles de fonctionnement. Cela signifie que près de la moitié de ses ressources sont :

- soit figées.
- soit révisées à la baisse sans que la collectivité ne puisse donner son avis.
- soit liées à des engagements règlementaires pour lesquelles la marge de manœuvre est très limitée.

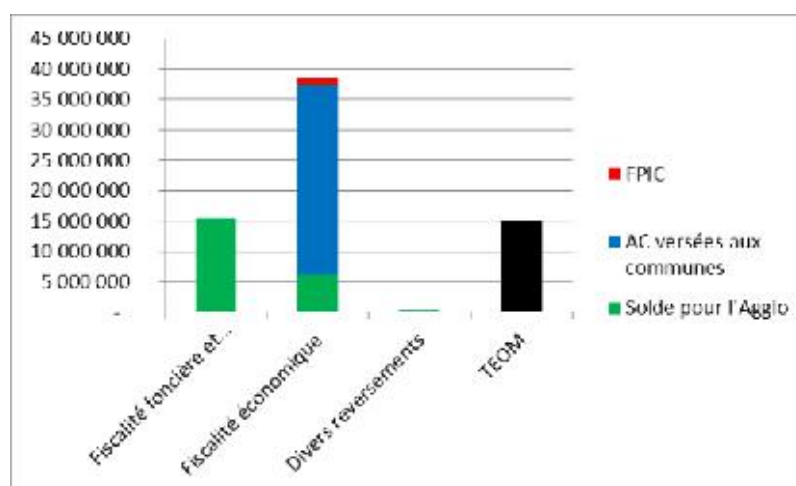
Ci-dessous le détail des opérations réelles présentées par chapitre.

- **Les recettes fiscales (chapitre 73) :**

Le tableau ci-dessous présente les éléments de fiscalité prévus au budget 2020.

Libellé	Notification 2019	Propositions BP 2020	Total	AC versées aux communes	FPIC	Solde
TAXE D'HABITATION	11 043 768	11 143 162				
TAXE FONCIERE FNB	104 064	104 064	15 513 196			15 513 196
TAXE SUR LE FONCIER BATI	4 202 926	4 265 970				
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	15 452 999	15 530 264				
PARTAGE FISCAL HEXAPOLE+TECHNOLAC	1 002 774	1 002 774				
CVAE	9 646 316	9 796 791	38 512 604	31 448 413	980 000	6 084 191
TASCOM	2 352 750	2 464 786				
IFER	521 380	521 380				
FNGIR	9 203 647	9 196 609				
AUTRES IMPOTS OU ASSIMILES	50 000	50 000	356 128			356 128
REVERSEMENTS ATTRIBUTION DE COMPENSATION	306 128	306 128				
Sous total hors TEOM	53 886 752	54 381 927	54 381 928	31 448 413	980 000	21 953 515
TEOM	14 835 872	15 058 410	15 058 410			15 058 410
TOTAL chapitre 73	68 722 624	69 440 337	69 440 338	31 448 413	980 000	37 011 925
AUTRES REVERSEMENTS - PRELEVEMENT LOI SRU	50 000	50 000	50 000			50 000
TOTAL	68 772 624	69 490 337	69 490 338	31 448 413	980 000	37 061 925

Ci-dessous, une présentation graphique pour visualiser le solde disponible pour l'Agglo pour chaque « famille » de fiscalité.



Grand Chambéry prévoit de percevoir la somme de 69,490 M€ au titre des impôts/taxes en 2020 mais reversera aux communes membres un montant total de 31,448 M€ au titre des Attributions de Compensation et 0,980 M€ à l'Etat au titre du FPIC pour l'année 2020.

Ainsi, la fiscalité réellement perçue par et pour Grand Chambéry s'élève à 37,062 M€ dont 15,058 M€ sont affectés à la compétence « Déchets » et 11,143 M€ sont issus de la Taxe d'Habitation dont la suppression sera effective 2021 et remplacée par la TVA.

Les taux d'imposition proposés :

- ✓ **Maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 2.3%.** Un produit de 4,266 M€ est attendu en 2020.
- ✓ **Confirmer le taux de taxe d'habitation à 5.54 %** C'est le 7^{ème} plus bas taux intercommunal de France sur 226 communautés. Les bases fiscales seront revalorisées par les parlementaires de +0,9% en 2020.
- ✓ **Maintenir le taux de taxe sur les propriétés non Bâties à 3%,**
- ✓ **Confirmer le taux de CFE (Contribution Foncière des Entreprises) à 27.70%** (151^{ème} sur 226 communautés d'agglomération) sur le territoire de Grand Chambéry. Il est proposé de le maintenir au même niveau. Compte tenu de la fusion, un mécanisme d'uniformisation progressive est en place sur les communes des Bauges. La durée d'harmonisation légale des taux est de trois ans conformément à l'article 1609 nonies CIII 1° a et b du CGI. Le taux unique de 27,70% sera en vigueur en 2020. La collectivité fait le choix chaque année de capitaliser la réserve de taux ce qui sera encore le cas en 2020.
- ✓ **Maintenir le taux de TEOM à 8.28%.**

Commentaires :

- **Le produit de CVAE** (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), sur lequel la collectivité ne peut pas agir directement, devrait continuer de progresser entre 2019 et 2020. Le produit attendu s'élève à 9,797 M€.
- **Le produit de TASCOM** (Taxe sur les Surfaces Commerciales) devrait s'élever à 2,465 M€ conformément à l'application du coefficient de 1,10 pour l'année 2020.
- **Le produit de TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) progresse. Le produit estimé s'élève à 15,058 M€.

Cas particulier : Depuis le PLF 2019, les modalités d'appréciation de l'équilibre de la compétence « Déchets » et de la justesse du taux de TEOM sont les suivantes :

- *Sélection des dépenses réelles de fonctionnement (chapitres 011, 012, 014, 65, 66, 67, 68, 022) + au choix entre les dépenses réelles d'investissement (chapitre 20, 21, 23, 26, 27) ou la dotation aux amortissements (chapitre 042).*

Il n'est pas tenu compte d'éventuels résultats antérieurs positifs qui ne sont pas considérés par le législateur comme étant des ressources « de long terme » à intégrer dans le calcul.

L'équilibre strict de la compétence « Déchets » au stade du budget primitif 2020 est le suivant en sachant que Grand Chambéry retient les dépenses réelles d'investissement :

- *Dépenses réelles de fonctionnement hors dotation aux amortissements : 15,6 M€.*
- *Recettes réelles de fonctionnement : 18,5 M€. (dont 15,058 M€ de TEOM).*
- *Dépenses réelles d'investissement : 2,9 M€.*

➔ *Solde au stade du budget primitif 2020 : 0€ ➔ La collectivité ne présente pas d'excédent de financement de la compétence « Déchets » au vote du budget 2020.*

- La somme forfaitaire de 1,003 M€ relative à la **péréquation entre Grand Lac et Grand Chambéry** pour Savoie Technolac et Hexapôle est prévue conformément à la convention en vigueur.

- **Le produit de Taxe d'Habitation** connaît une progression conforme aux attentes, l'Etat confirme qu'il prend en charge le dynamisme annuel des bases à la place des contribuables qu'il dégrève à hauteur de 100% en 2020. Le produit attendu s'élève à 11,143 M€.
- **Le produit de CFE** est impacté par la poursuite du mécanisme de revalorisation des grilles tarifaires issues de la Révision des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (RVLLP). Le produit attendu s'élève à 15,530 M€.

En complément de ce tableau, à noter un produit de 50 000€ au titre d'un prélèvement Loi SRU opéré par la communauté d'agglomération.

- **Les dotations (chapitre 74)**

Depuis 2018, le Gouvernement communique régulièrement sur le principe que l'enveloppe de dotations versées aux collectivités ne diminue pas. Cependant, des variations à la hausse comme à la baisse sont constatées au sein de cette enveloppe. Cela explique que malgré les annonces, on constate une baisse continue des dotations perçues par la collectivité.

Ci-dessous, le poids des dotations versées par l'Etat dans les recettes réelles de fonctionnement de Grand Chambéry. (Hors retraitements présentés en synthèse).

2011	2015	2020
28%	23%	18%

Ci-dessous le tableau détaillant les propositions budgétaires attendues pour 2020.

Libellé L.C.	Notification 2019	Propositions BP 2020
DOTATION FORFAITAIRE	781 506	770 000
DOTATION DE COMPENSATION	12 866 963	12 493 400
DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	458	458
DCRTP	4 755 000	4 693 185
ATTRIBUTION COMPENSATION EXO TH	1 054 148	1 005 000
TOTAL chapitre 74	19 458 075	18 962 043

Commentaires :

2020 est marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la Dotation d'Intercommunalité dont les mécanismes ont été expliqués dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Les impacts sont les suivants :

- Stabilisation à minima de la Dotation « Forfaitaire » à 0,770 M€.
- Poursuite de la baisse de la Dotation de « Compensation » dans les mêmes proportions que les années précédentes. Le résultat attendu pour 2020 s'élève à 12,493 M€, dans l'attente de la notification définitive du montant.

En 2020, la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) devrait s'établir à 4,693 M€. Il est important de rappeler que cette dotation est versée depuis 2010 consécutivement à la mise en œuvre de la Réforme de la Taxe Professionnelle et qu'elle n'était pas, sur le principe, amenée à évoluer à la baisse.

Cet élément mérite d'être rappelé en prévision de mécanismes de compensation liés à la suppression de la Taxe d'Habitation.

- **Les autres recettes (chapitre comptable 70) :**

Les produits des services, du domaine et des ventes diverses : 14,726 M€

Nature	B.P.	
70328 - AUTRES DROITS STATION.& LOCAT.	71 680	
70612 - RED SPEC ENLEVEMENT ORDURES	1 200 000	
70631 – PRODUITS DES EQUIPEMENTS A CARACTERE SPORTIF	1 405 000	
70688 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	535 000	
7078 - AUTRES MARCHANDISES	496 000	
7088 - AUTR PRDTS ACTIVITES ANNEXES	19 460	
Total produits des services « classiques »	3 727 140	25%
70872 - REMBOURST. FRAIS BUDGETS ANNEXES	1 225 000	
70875 – COMMUNES MEMBRES GFP	587 822	
Total cumulé avec facturation de services aux budgets annexes et communes	5 539 962	38% en cumulé
70841 - DISPO PERS BUDGETS ANNEXES	7 857 670	
70845 – COMMUNES MEMBRES GFP	1 262 984	
70848 - DISPO PERS AUTRES ORGANISMES	65 518	
TOTAL du chapitre 70	14 726 134	

Ils sont composés, pour l'essentiel, des **refacturations aux budgets annexes des dépenses prises en charge par le Budget Général** (rémunération des agents notamment, frais administratifs généraux, fluides, fonction support d'appui mutualisé).

Sont retracées les participations des communes aux charges supportées par Grand Chambéry au titre des services communs pour 1,850 M€ en exercice plein sur 2020 pour les services communs de la communication et de la DSI notamment ainsi que les ADS.

A proprement parler, il s'agit plus d'une atténuation de charges que d'une recette.

Sont également recensées dans ce tableau :

- Les recettes d'exploitation des **équipements collectifs** d'agglomération (1,405 M€) conformément aux grilles tarifaires votées par la collectivité et notamment celle de la piscine aqualudique délibérée le 26 septembre 2019.
- La **redevance spéciale (RS) d'enlèvement** des ordures ménagères (1,200 M€).
- Le **produit des ventes de matériaux** (1,050 M€) qui connaît une baisse significative entre 2019 et 2020 compte tenu de l'évolution des cours mondiaux des matières premières.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Les autres produits de gestion courante comprennent principalement les **revenus et charges des immeubles restant gérés par la communauté d'agglomération**, les autres ayant été transférés à Chambéry-Grand Lac Economie.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Il s'agit des remboursements liés à la gestion du personnel. La prévision s'élève à 25 K€.

- **Les subventions et participations (chapitre 74) hors dotations de l'Etat**

Il s'agit des diverses subventions de fonctionnement reçues et notamment les subventions éco emballage et éco-folio pour la compétence « Déchets » qui représentent 56% de l'enveloppe.

Les autres subventions relèvent :

- du FSE européen pour la compétence Emploi Insertion,
- de dispositifs portés par la Caisse des Dépôts, l'ANRU, Cristal Habitat et la Ville de Chambéry en matière de politique de la ville,
- de la DGF permanents syndicats comptabilisée sur la compétence équipements collectifs, vu l'affectation des agents relevant de ce financement,
- d'une participation de Grand Lac dans le cadre du transfert de l'OT de Savoie Grand Revard à Grand Chambéry Alpes Tourisme, la subvention transitant par les comptes de Grand Chambéry avant d'être reversée.
- d'un financement de postes pour la compétence Agriculture et Espaces Naturels et notamment la Charte Forestière (Aides Département de la Savoie et FEADER).

Compétence	B.P.
APEN - ARICULTURE ET ESPACES NATURELS	31 425
DEC - COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	1 051 000
DEVDU - DEVELOPPEMENT DURABLE	22 750
ECA - EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLO (hors DGD)	63 000
EGDV - EQUIPEMENT GENS DU VOYAGE	79 750
EMPIN - EMPLOI / INSERTION	256 107
ESH - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	174 500
ESS – ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	21 000
PVIL - POLITIQUE DE LA VILLE	125 364
TOURI - TOURISME	58 500
URBA – URBANISME	11 000
Total	1 894 396

2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Un préalable, une maîtrise des notions de charges variables et de charges fixes.

Ci-dessous, les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2020 :

Catégorie	Chapitre comptable	Budgets 2020	
Charges variables sur lesquels la collectivité peut agir seule (21%)	011 – Charges générales hors compétence déléguée à Savoie Déchets (18%)	14 062 414	LPPFP 2018/2022
	65 – Autres charges (3%)	2 357 514	
	Subventions aux associations/privés	1 405 552	
	Subventions aux acteurs publics (hors OT)	156 500	
	Autres charges courantes	780 462	
Frais de fonctionnement des élus (chap. 656)	15 000		
Charges variables mais règlementées (17%)	012 – Charges de personnel (17%)	14 142 497	
SOUS TOTAL	38%	30 562 425	
Charges variables mais nécessitant négociation avec d'autres collectivités (8%)	011 – Charges générales – Compétence « incinération » transférée à Savoie Déchets (6%)	5 190 000	
	65 – Autres charges – Subvention à l'Office du Tourisme (2%)	1 487 428	
Charges fixes statutaires et contractuelles (12%)	65 – Autres charges (contributions et autres dépenses obligatoires) – (12%)	9 841 150	
Charges imposées à la collectivité par la réglementation (4%)	66 – Intérêts des emprunts (3%)	2 644 117	
	014 – Atténuation de produits (1%) FPIC – Autres prélèvements Reversements de dotations	980 000 0	
Enveloppe versée aux communes (38%)	Attributions de compensation versées aux communes (38%)	31 448 413	
TOTAL GENERAL	100%	82 153 533	
	012 - Dépenses RH prises en charges BG mais refacturées Budgets Annexes	7 857 670	LPPFP
	012 - Dépenses RH prises en charges BG mais refacturées Autres collectivités	1 328 502	
	67 - Charges exceptionnelles	164 500	
	022 - Dépenses imprévues	0	
TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT VOTEES DANS LES MAQUETTES OFFICIELLES		91 504 205	

La collectivité est totalement autonome sur 38% de son budget de fonctionnement. Plus de la moitié du budget est donc liée à des accords, négociations, engagements financiers contractuels, ou partenariats avec d'autres collectivités.

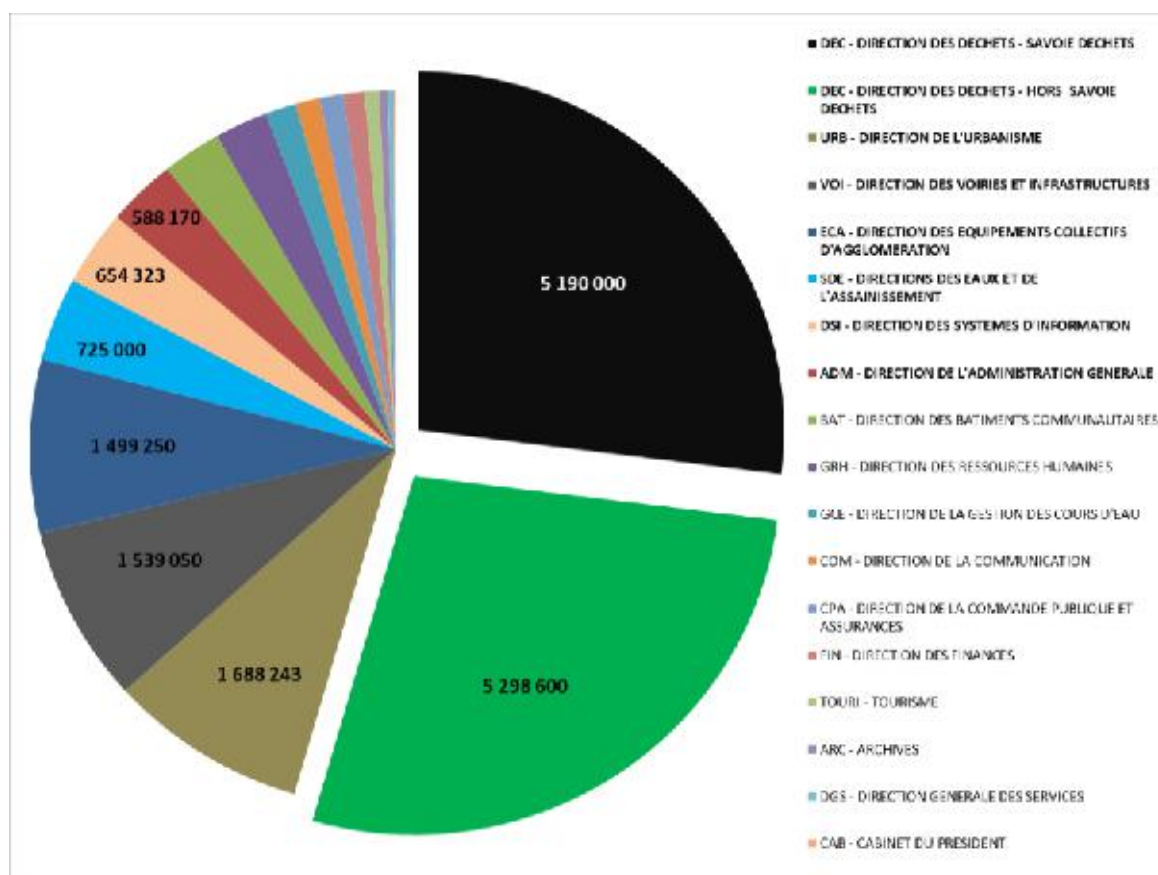
Ainsi, lorsque la collectivité s'engage à « maîtriser » ses dépenses, l'enveloppe globale sur laquelle elle peut agir ne s'élève pas à 91,504 M€ mais 30,562 M€. Cet élément mérite d'être souligné dans la mesure où une assiette « restreinte » complexifie l'exercice.

Dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018/2022 (LPPF), les collectivités de toute taille doivent contenir la progression de leurs dépenses de fonctionnement à +1,2%/an maximum entre le compte administratif N-1 et le budget primitif N. Les 323 principales collectivités, dont les dépenses « éligibles » dépassent 60 M€ doivent signer un contrat avec l'Etat, par l'intermédiaire du Préfet, pour acter des engagements financiers précis dans ce cadre. Grand Chambéry se situe en deçà du seuil de 60 M€ en 2020 mais n'est pas exonérée d'application de la règle.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires voté le 14 novembre a montré que les efforts opérés en 2017 et 2018 permettent de contenir l'évolution de la tendance des dépenses de fonctionnement en deçà de +1,2%/an et ils devront être poursuivis après 2020.

Ci-après le récapitulatif du budget primitif 2020 présenté par chapitre, par service gestionnaire de crédits et par ordre décroissant.

- **Les charges à caractère général (Chapitre 011)**



Commentaires :

- Plus de 50% de l'enveloppe budgétaire est affectée à la direction des déchets dont la moitié est versée à Savoie Déchets pour la compétence « incinération ». La compétence « Déchets » relève également de charges générales dont la direction des déchets n'est pas « gestionnaire » de crédits. (cf. l'équilibre du financement de la compétence et du produit de la TEOM).
- Les directions de l'urbanisme, des équipements collectifs et des voiries disposent de budgets de fonctionnement assez proches.

→ Ces 4 directions représentent 80% des crédits budgétaires alloués aux charges générales. Le solde (20%) est partagé entre toutes les autres directions.

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012) :**

Pour rappel, le Budget Général prend en charge la totalité des dépenses de personnel et opère une refacturation des parts correspondantes aux Budgets Annexes, aux collectivités partenaires dans le cadre d'un service mutualisé et aux collectivités bénéficiaires d'un service comme c'est le cas pour le poste de délégué à la protection des données.

La masse salariale prévisionnelle au budget s'élève à 23,329 M€ dont 14,142 M€ au titre du Budget Général seul. Le solde relevant des mécanismes exposés ci-dessous.

Objet	Montants
Budget total	23 328 669
Dont Budgets Annexes	7 857 670
Dont Mutualisations	1 262 984
Dont refacturations	65 518
Reste à charge sur le Budget Général seul	14 142 497
Dont Personnel affecté à la compétence « déchets »	4 414 367 (31% du total)

- **Les atténuations de produits (Chapitre 014)**

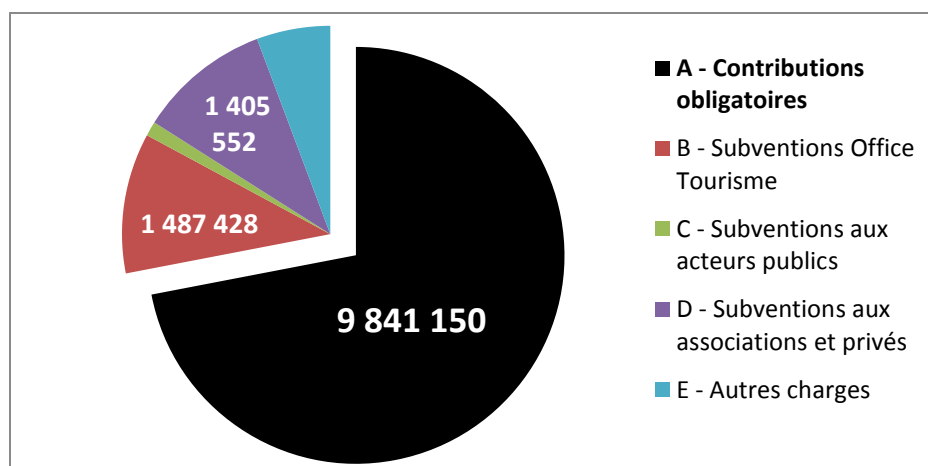
Ce chapitre comptable retrace 2 éléments pour un montant total de 32,428 M€ :

- **FPIC (Fonds de péréquation communal et intercommunal)** pour un montant de 0,980 M€,
- **Les Attributions de compensation** pour un montant de 31,448 M€ conformément à la révision proposée par la CLECT dans l'attente de la délibération définitive qui sera prise en décembre 2019.

- **Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Le chapitre 65 est principalement composé :

- Des **participations obligatoires**, (SDIS, Savoie Déchets, SMAC, CGLE...)
- Des **subventions** et concours versés aux associations,
- Des **indemnités, frais de mission** et formation des élus,



L'enveloppe de subvention à destination des associations et acteurs de droit privé (compte 6574) s'élève à 1 405 552€. Elle est stabilisée par rapport à 2019.

→ Sont notamment intégrées dans cette enveloppe les subventions aux clubs sportifs, les subventions aux acteurs de prévention et en faveur de la jeunesse.

→ Au stade du vote du budget primitif 2020, la direction du développement local et de l'urbanisme dispose d'une enveloppe dont l'affectation détaillée n'est pas encore opérée comme c'est le cas chaque année.

La présentation détaillée des sommes versées en 2019 sera effectuée lors de la présentation du compte administratif.

Sous compétence	Budget Primitif 2020
AAPT - ACTION ANIM. PROMO. TERRITOIRE	299 620
AMI - AMICALE DU PERSONNEL	10 553
CDSYN – ACTEURS LOCAUX	127 000
COLL – COLLECTE ET RESSOURCES DES DECHETS	50 000
DDSU - DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - PREVENTION	248 000
GRDS – GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS	20 000
MURB – URBANISME ET DEVELOPPEMENT LOCAL A AFFECTER	450 379
SOUTS - SOUTIEN AUX STRUCTURES - JEUNESSE	200 000
Total	1 405 552

L'enveloppe de subvention à destination des acteurs publics (comptes 6573...) s'élève à 1 643 928€ dont une grande partie est affectée à Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Sous compétence	Budget Primitif 2020
DDSU - DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - PREVENTION	33 500
EPINE - RES SOCIALE DES EPINETTES	90 000
OTCHY - OFFICE DU TOURISME GCAT	1 487 428
RESSO – RESSOURCES DECHETS	25 000
TEPOS - TERRITOIRE ENERGIE POSITIVE	8 000
Total	1 643 928

→ La subvention prévisionnelle à la Résidence des Epinettes s'élève à 90 000€. Son montant est réajusté suite à l'important travail opéré en 2018 et 2019 de contrôle et maîtrise des dépenses de fluides notamment.

L'enveloppe des contributions obligatoires ou contractuelles représente une part importante du chapitre comptable 65.

Dispositif / Action	Budget primitif 2020
AM - SMSB - AILLONS MARGERIAZ	106 500
SGR - SMSB - FECLAZ-REVARD	423 500
CISAL - CISALB	402 737
MSAVO - METROPOLE SAVOIE	250 000
SMIAC – SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT DU CHERAN	59 176
SYPAR – CGLE	1 700 000
AIR - AGENCE AIR RHONE ALPES	24 000
PEP - CONTRIBUTION SAVOIE EXPO (compte 65888)	989 000
SMAC – ABATTOIR DE CHAMBERY	133 400
SDIS 73 – SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE	5 552 837
AUTRES - AUTRES CONTRIBUTIONS A AFFECTER	200 000
Total	9 841 150

Commentaires :

- + 103 K€ estimés par rapport à 2019 au titre de la contribution versée par la collectivité au Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- Stabilisation de la participation de la communauté d'agglomération à Grand Chambéry Alpes Tourisme conformément aux orientations fixées à cet établissement dont la reprise de l'Office du Tourisme de Savoie Grand Revard, cette dernière étant compensée par une recette versée par Grand Lac à hauteur de 50%.
- Stabilisation de la contribution versée par Grand Chambéry au Syndicat Mixte Stations des Bauges (SMSB) à la suite du transfert de la compétence « Domaine Skiable Aillons-Margeriaz ».

Les autres enveloppes budgétaires relèvent principalement de la rémunération des élus ainsi des régularisations de créances admises en non-valeur.

Nature	Budget primitif 2020
651 - REDEV CONCESS BREVETS LICEN	12 400
6531 – INDEMNITES ELUS	423 000
6532 – FRAIS MISSIONS ELUS	1 000
6533 - COTISAT RETRAITE ELUS	37 300
6534 - COTIS SECU PART PATRONALES	105 050
6535 – FORMATIONS ELUS	15 000
6541 - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	50 000
658822- Aides Secours Urgence	10 000
65888 – Autres charges courantes	126 712
Total	780 462

- **Les frais financiers (chapitre 66)**

L'enveloppe prévue au titre des intérêts des emprunts s'élève à 2,644 M€. Les actions engagées par la Banque Centrale permettent de disposer d'une assez bonne visibilité sur cette enveloppe budgétaire.

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Une enveloppe de 164 500€ est prévue comme chaque année au budget primitif et permet, par exemple, de comptabiliser des régularisations de titres sur exercices antérieurs

- **Les dépenses et recettes d'ordre (chapitres 023 et 021, chapitres 042 et 040, chapitre 041).**

Les dépenses et recettes d'ordre sont des opérations qui doivent toujours s'équilibrer en dépenses et en recettes. Elles peuvent être comptabilisées entre deux sections budgétaires (fonctionnement et investissement) ou à l'intérieur d'une même section (fonctionnement ou investissement).

Les opérations patrimoniales budgétées en 2020 (chapitre 041) relèvent d'opérations strictement comptables de régularisation d'actifs pour un montant de 4 M€ en dépenses et en recettes.

La dotation aux amortissements est une opération d'ordre comptabilisée en dépense de fonctionnement (chapitre 042) et en recette d'investissement (chapitre 040) pour un montant budgété de 7 M€. Ce montant est conforme au plan d'amortissement des investissements réalisés par la collectivité dans le cadre de la PPI votée par le Conseil.

L'amortissement des subventions reçues est une opération comptabilisée en dépense d'investissement (chapitre 040) et en recette de fonctionnement (chapitre 042). Son montant prévisionnel est de 1,2 M€, vu le plan d'amortissement des subventions reçues par la collectivité pour financer les équipements amortissables dans le cadre de la PPI.

Le virement à la section d'investissement (autofinancement complémentaire) est une opération d'ordre comptabilisée en dépense de fonctionnement (chapitre 023) et en recette d'investissement (chapitre 021). Son montant est de 9,176 M€.

3. L'équilibre du Budget Primitif 2020

Par rapport à l'équilibre provisoire projeté lors du débat d'orientations budgétaires, quelques ajustements sont intervenus : - 3 291 € en dépenses de fonctionnement et + 188 303€ en recettes de fonctionnement.

La section de fonctionnement telle que votée au budget primitif 2020 est la suivante

BUDGET GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2020	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 252 414,00	002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	23 328 669,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	25 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	32 428 413,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	14 726 134,00
022 - DEPENSES IMPREVUES		73 - IMPOTS ET TAXES	69 490 338,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	13 671 092,00	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	20 856 439,00
656 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS	15 000,00	75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	1 272 636,00
66 - CHARGES FINANCIERES	2 644 117,00	76 - PRODUITS FINANCIERS	60 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	164 500,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 000,00
Sous total dépenses réelles	91 504 205,00	Sous total recettes réelles	106 480 547,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	9 176 342,00		
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	7 000 000,00	042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	1 200 000,00
Sous total dépenses d'ordre	16 176 342,00	Sous total recettes d'ordre	1 200 000,00
Total	107 680 547,00	Total	107 680 547,00

A titre indicatif, la section de fonctionnement après neutralisation des flux croisés avec les budgets annexes (frais de personnel), les communes membres (AC) et l'Etat (FPIC) serait de 66 M€ dont 50 M€ de dépenses « réelles ».

La section d'investissement (l'équilibre n'est pas voté par le Conseil sous cette forme (format de vote pages 13 et 14 du rapport), il s'agit de présenter les deux sections de la même manière :

BUDGET GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2020	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2020
001 - SOLDE INVESTISSEMENT REPORTÉ		001 - SOLDE INVESTISSEMENT REPORTÉ	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	12 100 000,00	024 - PRODUITS DES CESSIONS	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 375 106,00	10 - DOTATIONS, FOND DIVERS ET RES	5 000 000,00
204 - SUBVENTIONS ÉQUIPEMENTS VERSÉES	7 241 993,00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 797 092,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 032 798,00	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	19 315 133,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	22 933 302,00	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 280 000,00
26 - PARTICIPATIONS CRÉANCES RATTACHÉES		26 - PARTICIPATIONS CRÉANCES RATTACHÉES	
27 - AUTRES OPERATIONS FINANCIÈRES	380 000,00	27 - AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	3 092 000,00
45 - OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 708 223,00	45 - OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 310 855,00
Sous total dépenses réelles	53 771 422,00	Sous total recettes réelles	38 795 080,00
040 - OPÉRATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 200 000,00	040 - OPÉRATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 000 000,00
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	4 000 000,00	041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	4 000 000,00
		021 - VIREMENT SECTION EXPLOITATION	9 176 342,00
Sous total dépenses d'ordre	5 200 000,00	Sous total recettes d'ordre	20 176 342,00
Total	58 971 422,00	Total	58 971 422,00

- **Les épargnes et la capacité de désendettement du Budget Général**

Objet	Montants Votés
Recettes réelles de fonctionnement	106,480 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	91,504 M€
Solde – Epargne Brute	14,976 M€
Remboursement en capital des emprunts	11,700 M€
Solde – Epargne Nette	3,276 M€

Le montant du remboursement en capital de la dette « propre » s'élève à 11,7 M€ car il faut exclure du calcul du ratio la part budgétée pour le remboursement des emprunts portés par Grand Chambéry mais refacturés à CGLE pour la somme de 362 000€.

Objet	Montants
Encours de dette au 01/01/2020	161,847 M€
Solde – Epargne Brute	14,976 M€
Capacité de désendettement	10,80 ans
<i>Encours des Portages effectués pour des communes au 01/01/2020</i>	<i>8,139 M€</i>
Encours de dette sans portages	153,708 M€
Capacité de désendettement sans portages	10,26 ans

La capacité de désendettement du Budget Général est conforme à la prospective financière et respecte la règle fixée par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018/2022 qui retient le ratio de 12 ans comme limite maximale à ne pas dépasser.

2. Budget Annexe Transport

1. Présentation de la section de fonctionnement

1.1. Les dépenses de fonctionnement (réelles + ordre)

Jusqu'en 2018, le risque était porté par la communauté d'agglomération dans le cadre d'une régie intéressée qui impliquait de retracer le détail des lignes comptables dans le budget annexe. Le contrat de DSP entré en vigueur en 2019, avec un risque plus important supporté par le délégataire, implique un mécanisme de comptabilisation différent. Le « forfait » de charges versé est inscrit en totalité au chapitre 65. Le tableau ci-contre détaille les évolutions des différents postes de dépenses.

Chapitre	BP 2019	Projet BP 2020
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 541 542	2 071 385
012 - CHARGES DE PERSONNEL	214 812	251 320
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	24 708 550	24 370 050
66 - CHARGES FINANCIERES	107 000	75 000
<i>Sous total des dépenses dites "variables"</i>	26 571 944	26 767 755
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	23 000	20 000
022 - DEPENSES IMPREVUES	37 558	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	389 114.40	20 000
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS		
<i>Sous total dépenses réelles</i>	27 021 616.40	26 807 755
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		25 000
042 - OPER ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 414 000	2 400 000
<i>Total</i>	29 435 616.40	29 232 755

Commentaires :

- Le forfait de « charges » versé au délégataire est comptabilisé au chapitre 65 pour un montant de 23,9 M€.
- La somme de 251 320 € correspond, comme chaque année, aux dépenses de personnel comptabilisées par le Budget Général et facturées au Budget Annexe car il s'agit de la quote-part des salaires des agents de la direction des Transports dont les missions relèvent de ce budget.
- 2020 est la première année pleine de fonctionnement du marché passé avec la SPL Agence Ecomobilité est inscrite au chapitre 011 pour un montant de 880 000 € qui tient compte d'une actualisation prévisionnelle de 1,5%.
- Le coût de l'entretien et du balayage des aménagements cyclables est stabilisé à 120 000 € et inscrit au chapitre 011.
- Le loyer annuel de l'espace de vente multimodal est inscrit au budget à hauteur de 150 000 € ainsi que la fin du bail des locaux situés boulevard du musée à hauteur de 30 000 €.

1.2. Les recettes de fonctionnement (réelles + ordre)

Chapitre	BP 2019	Projet BP 2020
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
70 - PRODUITS DES SERVICES	4 976 204	5 356 255
73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	21 800 000	22 094 440
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 641 140	1 641 140
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	50 000	50 000
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	943 272.40	65 920
Sous total recettes réelles	29 410 616.40	29 207 755
042 - OPER ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 000	25 000
Total	29 435 616.40	29 232 755

Commentaires :

- Les recettes tarifaires prévisionnelles pour l'année 2020 s'élèvent à 5 356 255 € et correspondent à l'engagement contractuel pris par le délégataire dans le cadre de la DSP sans modification de la politique tarifaire.
- Le produit prévisionnel de Versement Transport en 2020 est estimé à 22,094 M€.
- Les autres produits relèvent de la DGD et restent stables à 1 641 140€ et se décomposent de la manière suivante :
 - o 782 000€ au titre de la DGD pour le financement des Transports Urbains.
 - o 859 140€ au titre de la DGD pour le financement des Transports Scolaires.
- La somme de 50 000€ prévue au chapitre 75 permet de comptabiliser la redevance payée par le délégataire Kéolis à Grand Chambéry.

Présentation consolidée du Budget Annexe Transport en dépenses et en recettes :

BUDGET ANNEXE - TRANSPORT - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2020	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 071 385,00	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	251 320,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	20 000,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	5 356 255,00
022 - DEPENSES IMPREUVES		73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	22 094 440,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	24 370 050,00	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	1 641 140,00
66 - CHARGES FINANCIERES	75 000,00	75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	50 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 920,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS			
Sous total dépenses réelles	26 807 755,00	Sous total recettes réelles	29 207 755,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	25 000,00		
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	2 400 000,00	042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	25 000,00
Sous total dépenses d'ordre	2 425 000,00	Sous total recettes d'ordre	25 000,00
Total	29 232 755,00	Total	29 232 755,00

2. Présentation de la section d'investissement

BUDGET ANNEXE - TRANSPORT - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2020	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2020
001 - Solde investissement reporté		001 - Solde investissement reporté	
16 - Emprunts et dettes assimilées	580 000,00	13 - Subventions d'investissement	12 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	207 500,00
21 - Immobilisations corporelles	1 790 000,00	21 - Immobilisations corporelles	
23 - Immobilisations en cours	200 000,00		
Sous total dépenses réelles	2 620 000,00	Sous total recettes réelles	220 000,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	25 000,00	040 - Opération d'ordre transfert entre sections	2 400 000,00
041 - Opérations patrimoniales		041 - Opérations patrimoniales	
		021 - Virement section exploitation	25 000,00
Sous total dépenses d'ordre	25 000,00	Sous total recettes d'ordre	2 425 000,00
Total	2 645 000,00	Total	2 645 000,00

La section d'investissement du Budget Annexe Transport retrace comptablement les engagements pris au titre de la DSP signée avec Kéolis ainsi que les investissements portés directement par la communauté d'agglomération au chapitres 20,21 et 23 tels que retracés :

Programme 204023 - Les aménagements du réseau de bus : 385 000€.

- 305 000 € pour la mise en accessibilité des quais bus,
- 80 000 € pour la reprise de ralentisseurs et aménagements ponctuels,

Programme 204020 - Les aménagements cyclables : 645 000€.

- 500 000 € pour la réalisation du schéma directeur cyclable,
- 45 000 € de réinscription de crédits pour le projet « étude axes structurants »,
- 100 000 € pour l'intervention sur la passerelle Pré Marquis à La Motte Servolex.

Programme 204019 - L'entretien / renouvellement du parc de vélos : 150 000 €.

- Première tranche de la convention avec la région Auvergne Rhône Alpes pour l'achat de 8 vélos à hydrogène : 80 000 €.
- Renouvellement du parc pour un montant de 70 000€.

Programme 204029 - Territoire mobile : 100 000€.

- Extension de l'expérimentation du covoiturage : 100 000 €.

Autre programme d'investissement : 760 000 €.

- Renouvellement du mini car de Les Déserts : 130 000 €.
- Logiciels SAE, billettique, ... : 155 000 €.
- Travaux sur les bâtiments (PEM, Chevaliers Tireurs, Digue, Boulevard du Musée) : 100 000 €.
- Entretien/déplacement mobiliers (abris, poteaux, ...) : 47 500 €.
- Cabines sanitaires (dont Saint Alban) : 200 000 €.
- Sécurisation des points d'arrêts scolaires : 100 000 €.
- PPI contractuelle du délégant pour 2020 : 27 500 €.

Les subventions correspondantes à ces opérations seront inscrites ultérieurement, lors d'une prochaine décision modificative, dès que les montants seront connus. Un emprunt prévisionnel est prévu au chapitre 16 à hauteur de 207 500€ et sera dès lors ajusté.

La somme de 2,4 M€ correspond à la dotation aux amortissements.

- **La capacité de désendettement du Budget Annexe Transport**

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	29,208 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	26,808 M€
Solde – Epargne Brute	2,400 M€
Remboursement en capital des emprunts	0,580 M€
Solde – Epargne Nette	1,820 M€

Objet	Montants
Encours de dette au 01/01/2020	7,036 M€
Solde – Epargne Brute	2,400 M€
Capacité de désendettement	2,93 ans

- **Cas particulier de la dotation aux amortissements du Budget Annexe Transport**

A la lecture du ratio de capacité de désendettement de ce budget ci-dessus, il peut être considéré comme étant en excellente santé financière. Dans le même temps, ce budget annexe doit assurer le financement de la dotation aux amortissements (dépense obligatoire) à inscrire au budget et qui doit être couverte par le montant de l'Epargne Brute à minima.

Ainsi, l'analyse ci-dessous doit également être opérée pour mesurer l'équilibre du budget.

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	29,208 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	26,808 M€
Solde – Epargne Brute	2,400 M€
Dotations aux amortissements	2,400 M€
Solde final	0€

La politique tarifaire (usagers) et contributive (employeurs privés et publics via le Versement Transport) du Budget Annexe Transport est donc équilibrée au plus juste afin de respecter la réglementation en matière de couverture de l'enveloppe budgétaire de dotation aux amortissements.

La grille d'analyse des ratios de ce budget doit donc être double, la capacité de désendettement ne suffit pas pour apprécier l'équilibre du budget.

Cette problématique est marquée sur ce budget contrairement au Budget Général et aux Budgets des Régies, où la surface financière et le volume des investissements sont conséquents et couvrent la dotation correspondante.

A titre de comparaison, ce tableau sera repris pour chaque budget annexe qui suit.

3. Régies de l'eau potable et de l'assainissement

1. Présentation de la section de fonctionnement

Les régies de l'eau et de l'assainissement sont soumises au principe de l'autonomie financière. Elles ne disposent pas de la personnalité morale mais, conformément à la réglementation, d'une autonomie vis-à-vis du Budget Général.

Chacune des régies dispose **d'un budget distinct** mais plus encore, le Budget Général ne peut intervenir pour équilibrer le service que par voie d'exception et conformément aux situations prévues par le Code général des collectivités territoriales (L2224-2).

Dès lors, le **financement de l'exploitation du service par des recettes issues de l'activité ne constitue pas une option mais une obligation.** Pour la Régie de l'eau, la principale recette est issue de la **vente d'eau et du produit des abonnements.** En ce qui concerne l'assainissement, c'est la **redevance payée par les usagers qui finance le service pour l'essentiel.**

1.1. Régie de l'eau potable

Les dépenses de fonctionnement (réelles + ordre)

Chapitre	BP 2019	Projet BP 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 589 064,00	3 898 592,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 421 188,00	3 765 027,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	275 000,00	275 000,00
<i>Sous total des dépenses dites "variables"</i>	7 285 252,00	7 938 619,00
66 - CHARGES FINANCIERES	760 000,00	780 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 800 000,00	1 800 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	463 239,00	150 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	241 761,00	250 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	390 000,00	400 000,00
<i>Sous total dépenses réelles</i>	10 940 252,00	11 318 619,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	1 330 025,00	1 346 746,00
042 - OPER ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 465 000,00	3 700 000,00
<i>Total</i>	15 735 277,00	16 365 365,00

Commentaires :

Une augmentation significative est à noter sur la dotation aux amortissements de ce budget annexe (chapitre 042), conséquence de l'effort d'investissement porté par la Régie de l'eau potable depuis plusieurs années. Le budget fonctionne selon un principe industriel et commercial ce qui signifie que tout équipement doit s'amortir.

L'évolution du chapitre 011 à périmètre constant respecte le cadrage budgétaire fixé en intégrant des évolutions tarifaires et réglementaires qui s'imposent à la collectivité :

- + 6% sur les dépenses d'énergie (481 K€ en 2019 à 511 K€ en 2020).
- +14% sur les frais d'analyses (105 K€ en 2019 à 120 K€ en 2020) et auto surveillance renforcée sur le secteur des Bauges pour une meilleure connaissance des ressources afin de prévoir les traitements adaptés.
- extension de l'occupation du CTM par les fontainiers suite au départ des équipes de réseaux assainissement.
- les dépenses de Gestion Relation Usagers conformément aux orientations fixées.

En 2020, sont budgétés l'ensemble des flux financiers relatifs à l'exercice des prestations « défense-incendie » par la direction de l'eau et facturées aux communes. Cela se traduit par l'inscription de crédits en dépenses et de refacturation des sommes correspondantes en recettes pour un montant de 260 900€.

La comparaison entre 2019 et 2020 en matière de frais de personnel doit être opérée avec prudence dans la mesure où l'inscription budgétaire 2019 est inférieure au besoin réel. Le vrai point de départ s'établirait donc à 3 550 188€. La progression s'explique par l'impact en année pleine des recrutements consécutifs à des départs et mutations intervenus en 2018 et 2019. A compter de 2020 et pour les exercices suivants, la progression des charges de personnel devra être contenue à +1,6%/an.

Une enveloppe est affectée au chapitre 022 « dépenses imprévues » dans le cadre du Budget Primitif afin de palier à d'éventuels aléas. En cas de non consommation de cette enveloppe en 2020, ces crédits constitueront un autofinancement complémentaire à l'investissement.

Les recettes de fonctionnement (réelles + ordre)

Chapitre	BP 2019	Projet BP 2020
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000,00	20 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES	14 905 227,00	15 549 965,00
74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION		
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	5 300,00	5 400,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	36 250,00	40 000,00
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	200 000,00	200 000,00
Sous total recettes réelles	15 166 777,00	15 815 365,00
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	568 500,00	550 000,00
Total	15 735 277,00	16 365 365,00

Commentaires :

La préparation budgétaire 2020 s'inscrit dans le cadre de la construction d'une prospective et convergence tarifaire 2020-2026. En 2026, les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement devront être unifiés sur l'ensemble du territoire de Grand Chambéry.

Les tarifs 2020 votés au Conseil communautaire du 18 décembre 2019 permettent de procéder à un premier ajustement de la part « variable » et de la part fixe conformément aux orientations du comité de pilotage des élus et à l'avis du conseil d'exploitation.

On notera une stabilisation de la redevance pollution domestique (compte 701241) à 1,8 M€ et un maintien des autres taxes et redevances (compte 70128) à 475 K€.

Une enveloppe de 260 900€ est inscrite au chapitre 70 afin de comptabiliser les refacturations des prestations « défense incendie » aux communes et constitue une part de l'inscription budgétaire fixée à 15,5 M€.

L'enveloppe de travaux en régie (compte 722) génère une recette de fonctionnement de 200 K€ inscrite au chapitre 042. Le compte 704 « Travaux » correspond aux facturations faites à des tiers pour des opérations réalisées directement par le service pour un montant budgété de 368 110€.

Présentation consolidée du budget de fonctionnement soumis au vote : 16 365 365€ en dépenses et recettes.

BUDGET ANNEXE - EAU - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2020	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 898 592,00	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 765 027,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 800 000,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	15 549 965,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	150 000,00	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	275 000,00	75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	5 400,00
66 - CHARGES FINANCIERES	780 000,00	76 - PRODUITS FINANCIERS	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	250 000,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	400 000,00	78 - REPRISES SUR PROVISIONS	200 000,00
Sous total dépenses réelles	11 318 619,00	Sous total recettes réelles	15 815 365,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	1 346 746,00		
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	3 700 000,00	042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	550 000,00
Sous total dépenses d'ordre	5 046 746,00	Sous total recettes d'ordre	550 000,00
Total	16 365 365,00	Total	16 365 365,00

1.2. Régie de l'assainissement collectif et non collectif

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les dépenses de fonctionnement (réelles + ordres)

Chapitre	BP 2019	Projet BP 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 201 062,00	4 277 590,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 532 477,00	3 740 922,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	330 000,00	330 000,00
Sous total dépenses dites "variables"	8 063 539,00	8 348 512,00
66 - CHARGES FINANCIERES	900 000,00	860 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000 000,00	1 000 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	431 374,00	150 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	220 626,00	250 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	390 000,00	390 000,00
Sous total dépenses réelles	11 005 539,00	10 998 512,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	1 926 661,00	1 569 642,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	3 960 000,00	4 220 000,00
Total	16 892 200,00	16 788 154,00

Commentaires :

Des efforts identiques à ceux réalisés sur le budget de l'eau potable ont été opérés sur le budget de l'assainissement.

La hausse des dépenses du chapitre 011 intègre les charges de Gestion Relations Usagers, ainsi qu'une augmentation des dépenses de fluides. A noter qu'un effort réalisé sur le coût de location du CTM avec le regroupement des équipes assainissement sur le site de l'UDEP (location + charges locatives = - 45 K€) ainsi qu'une optimisation des dépenses relatives à la maintenance.

Il est proposé d'affecter un crédit supplémentaire de 150 K€ au chapitre 022 Dépenses imprévues dans le cadre du Budget Primitif afin de palier à d'éventuels aléas. En cas de non consommation de cette enveloppe en 2020, ces crédits constitueront un autofinancement complémentaire à l'investissement.

Les recettes de fonctionnement (réelles + ordre)

Chapitre	BP 2019	Projet BP 2020
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	90 000,00	95 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES	14 497 200,00	14 487 154,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	540 000,00	451 000,00
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 000,00	40 000,00
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	200 000,00	200 000,00
Sous total recettes réelles	15 357 200,00	15 273 154,00
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
042 - OPER ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 535 000,00	1 515 000,00
Total	16 892 200,00	16 788 154,00

Commentaires :

Les tarifs 2020 votés au Conseil communautaire du 18 décembre 2019 permettent de proposer une inscription budgétaire de 14,487 M€. La préparation budgétaire 2020 s'inscrit dans le cadre de la construction d'une prospective et convergence tarifaire 2020-2026. En 2026, les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement devront être unifiés sur l'ensemble du territoire de Grand Chambéry.

On notera une nouvelle baisse de la prime « épuration » versée par l'Agence de l'Eau.

L'enveloppe de travaux en régie (compte 722) génère une recette de fonctionnement de 15 K€ inscrite au chapitre 042. Le compte 704 « Travaux » correspond aux facturations faites à des tiers pour des opérations réalisées directement par le service pour un montant budgété de 652 500€.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les dépenses de fonctionnement (réelles + ordre)

Chapitre	BP 2019	Projet BP 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	48 910,00	52 958,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	78 684,00	85 552,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	-	
Sous total dépenses dites "variables"	127 594,00	138 510,00
66 - CHARGES FINANCIERES	-	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	-	
022 - DEPENSES IMPREVUES	1 000,00	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	3 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	
Sous total dépenses réelles	133 594,00	141 510,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	-	
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	-	
Total	133 594,00	141 510,00
Total ASST + ANC	133 594,00	141 510,00

Le budget « Assainissement non collectif » n'appelle pas de commentaires spécifiques, les crédits budgétés s'inscrivent dans la suite des orientations fixées.

Les recettes de fonctionnement (réelles + ordre)

Chapitre	BP 2019	Projet BP 2020
70 - PRODUITS DES SERVICES	133 594,00	141 510,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	-	-
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES		
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	-	-
Sous total recettes réelles	133 594,00	141 510,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	-	-
Total	133 594,00	141 510,00
Total ASST + ANC	133 594,00	141 510,00

La part « Assainissement non collectif » est ajustée en dépenses et en recettes en 2020 conformément aux orientations fixées.

Présentation consolidée du budget de fonctionnement soumis au vote : 16 929 664€ en dépenses et recettes.

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF + NON COLLECTIF - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2020	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 330 548,00	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 826 474,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	95 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000 000,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	14 628 664,00
022 - DEPENSES IMPREUVES	150 000,00	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	451 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	330 000,00	75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	
66 - CHARGES FINANCIERES	860 000,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	253 000,00	78 - REPRISES SUR PROVISIONS	200 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	390 000,00		
Sous total dépenses réelles	11 140 022,00	Sous total recettes réelles	15 414 664,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	1 569 642,00		
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	4 220 000,00	042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	1 515 000,00
Sous total dépenses d'ordre	5 789 642,00	Sous total recettes d'ordre	1 515 000,00
Total	16 929 664,00	Total	16 929 664,00

2. Présentation de la section d'investissement

2.1. Régie de l'eau potable

Dépenses :

Chapitre	BP 2019	Projet BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 880 000,00	2 900 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	356 400,00	253 000,00
21 - Immobilisations corporelles	906 600,00	823 000,00
23 - Immobilisations en cours	4 937 000,00	6 224 000,00
45 - Opérations pour compte de tiers		90 000,00
Sous total dépenses réelles	9 080 000,00	10 290 000,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	568 500,00	550 000,00
041 - Opérations patrimoniales		
Total	9 648 500,00	10 840 000,00

Commentaires :

- L'enveloppe de travaux de 6,224 M€ inscrite au chapitre 23 retrace notamment les opérations suivantes :
 - Renforcement de la conduite Bataillarde/Surpresseur Noiray située à La Motte Servolex pour un montant estimé à 500 K€.
 - Harmonisation du pompage des réservoirs Chamoux/Bataillarde/Challot situé à La Motte Servolex pour un montant estimé à 200 K€.
 - Rénovation et renforcement des conduites d'eau dans le secteur des Bauges pour un montant estimé à 600 K€.
 - Rénovation et restructuration des conduites d'eau du vieux bourg au Chatelard pour un montant estimé de 300 K€.

- Poursuite des travaux sur un réservoir d'eau dans le quartier Villeneuve à Cognin pour un montant estimé à 400 K€.
 - Restructuration de la station de pompage et de la conduite dans le secteur Chef-lieu/Plain palais ainsi qu'une station de pompage de secours toutes situées sur la commune de Les Déserts pour un montant estimé à 950 K€.
- L'enveloppe de 823 K€ inscrite au chapitre 21 comprend notamment les renouvellements de compteurs ainsi que le renouvellement du matériel de transport.
 - L'enveloppe de 2,9 M€ correspond au remboursement en capital de la dette qui traduit comptablement le poids de l'encours de dette dans le budget.

Recettes :

Chapitre	BP 2019	Projet BP 2020
10 - Dotations, fonds divers et res		
13 - Subventions d'investissement	485 000,00	485 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 368 475,00	5 218 254,00
23 - Immobilisations en cours		
45 - Opérations pour compte de tiers		90 000,00
Sous total recettes réelles	4 853 475,00	5 793 254,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	3 465 000,00	3 700 000,00
001 - Résultat reporté		
041 - Opérations patrimoniales		
021 - Virement section exploitation	1 330 025,00	1 346 746,00
Total	9 648 500,00	10 840 000,00

Commentaires :

- La somme de 3,7 M€ correspond à la dotation aux amortissements.
- Un emprunt d'équilibre est nécessaire à hauteur de 5,218 M€.
- Des subventions, auprès de l'Agence de l'Eau, sont estimées à 485 K€.
- L'autofinancement complémentaire de la section de fonctionnement est fixé à 1,347 M€, soit plus de 22% des dépenses de travaux prévues au budget.

Présentation consolidée du budget d'investissement soumis au vote : 10 840 000€ en dépenses et recettes.

BUDGET ANNEXE - EAU - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2020	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2020
001 - Solde investissement reporté		001 - Solde investissement reporté	
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 900 000,00	13 - Subventions d'investissement	485 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	253 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	5 218 254,00
21 - Immobilisations corporelles	823 000,00	45 - Opérations pour compte de tiers	90 000,00
23 - Immobilisations en cours	6 224 000,00		
45 - Opérations pour compte de tiers	90 000,00		
Sous total dépenses réelles	10 290 000,00	Sous total recettes réelles	5 793 254,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	550 000,00	040 - Opération d'ordre transfert entre sections	3 700 000,00
041 - Opérations patrimoniales		041 - Opérations patrimoniales	
		021 - Virement section exploitation	1 346 746,00
Sous total dépenses d'ordre	550 000,00	Sous total recettes d'ordre	5 046 746,00
Total	10 840 000,00	Total	10 840 000,00

2.2. Régie de l'assainissement collectif et non collectif

Dépenses :

Chapitre	BP 2019	Projet BP 2020
13 - Subventions d'investissement		
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 050 000,00	2 300 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	223 900,00	228 000,00
21 - Immobilisations corporelles	348 100,00	451 150,00
23 - Immobilisations en cours	3 810 000,00	5 120 850,00
45 - Opération pour compte de tiers		90 000,00
Sous total dépenses réelles	6 432 000,00	8 190 000,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	1 535 000,00	1 515 000,00
001 - Résultat reporté		
041 - Opérations patrimoniales		
Total	7 967 000,00	9 705 000,00

Commentaires :

- L'enveloppe de 5,120 M€ inscrite au chapitre 23 retrace notamment les opérations suivantes :
 - o 1,8 M€ sont prévus pour les travaux du Bassin de Stockage et de Rétention des eaux (BSR) et notamment la partie « réseaux » de l'équipement.
 - o 500 000€ sont prévus au titre de la rénovation des collecteurs unitaires du centre ancien de Chambéry.
 - o 1,2 M€ sont prévus au titre des travaux sur l'unité de méthanisation en vue de produire du Biogaz pour le vendre et générer un produit qui permettra de financer des actions en faveur du développement durable.
 - o 380 000€ sont prévus pour des travaux de stations d'épuration sur la commune de Lescheraines.
 - o 300 000€ sont prévus pour procéder à la restructuration du réseau d'assainissement Vieux Bourg au Chatelard et la reprise de réseaux sur le secteur Sud de la commune d'Ecole.

- L'enveloppe de 2,3 M€ au titre du remboursement en capital de la dette traduit comptablement le poids de l'encours dans le budget.

Recettes :

Chapitre	BP 2019	BP 2020
10 - Dotations, fonds divers et res		
13 - Subventions d'investissement	656 000,00	650 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 424 339,00	3 175 358,00
20 - Immobilisations incorporelles		
21 - Immobilisations corporelles		
23 - Immobilisations en cours		
45 - Opérations pour compte de tiers		90 000,00
Sous total recettes réelles	2 080 339,00	3 915 358,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	3 960 000,00	4 220 000,00
001 - Résultat reporté		
041 - Opérations patrimoniales		
021 - Virement section exploitation	1 926 661,00	1 569 642,00
Total	7 967 000,00	9 705 000,00

Commentaires :

- La somme de 4,220 M€ correspond à la dotation aux amortissements versée par la section de fonctionnement.
- Un emprunt d'équilibre est nécessaire à hauteur de 3,175 M€.
- Des subventions, auprès de l'Agence de l'Eau sont estimées en 2020 à 650 K€. D'une manière générale, les opérations d'assainissement bénéficient de meilleurs taux de subvention que la Régie de l'eau potable.
- L'autofinancement complémentaire de la section de fonctionnement est fixé à 1,570 M€, soit plus de 30% des dépenses de travaux prévues au budget.

Présentation consolidée du budget d'investissement pour vote : 9 705 000€ en dépenses et recettes.

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2020	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2020
001 - Solde investissement reporté		001 - Solde investissement reporté	
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 300 000,00	13 - Subventions d'investissement	650 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	228 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	3 175 358,00
21 - Immobilisations corporelles	451 150,00		
23 - Immobilisations en cours	5 120 850,00		
45 - Opérations pour compte de tiers	90 000,00	45 - Opérations pour compte de tiers	90 000,00
Sous total dépenses réelles	8 190 000,00	Sous total recettes réelles	3 915 358,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	1 515 000,00	040 - Opération d'ordre transfert entre sections	4 220 000,00
041 - Opérations patrimoniales		041 - Opérations patrimoniales	
		021 - Virement section exploitation	1 569 642,00
Sous total dépenses d'ordre	1 515 000,00	Sous total recettes d'ordre	5 789 642,00
Total	9 705 000,00	Total	9 705 000,00

- **La capacité de désendettement de la Régie de l'eau potable et la couverture de la dotation aux amortissements**

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	15,815 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	11,318 M€
Solde – Epargne Brute	4,497 M€
Remboursement en capital des emprunts	2,900 M€
Solde – Epargne Nette	1,597 M€

Objet	Montants
Encours de dette au 01/01/2020	41,439 M€
Solde – Epargne Brute	4,497 M€
Capacité de désendettement	9,22 ans

La situation du budget peut donc être considérée comme conforme et conforte l'orientation fixée d'étendre l'application des principes de maîtrise des dépenses de fonctionnement du Budget Général aux Budgets Annexes et Régies.

L'orientation tarifaire retenue par la collectivité est donc équilibrée et fait payer le prix le juste au consommateur en conciliant capacité à fonctionner du service et poursuite du plan d'investissement.

La couverture de la dotation aux amortissements est par ailleurs assurée comme le montre le tableau ci-dessous :

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	15,815 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	11,318 M€
Solde – Epargne Brute	4,497 M€
Dotations aux amortissements	3,700 M€
Solde final	0,797 M€

- **La capacité de désendettement de la Régie de l'assainissement et la couverture de la dotation aux amortissements**

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	15,414 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	11,140 M€
Solde – Epargne Brute	4,274 M€
Remboursement en capital des emprunts	2,300 M€
Solde – Epargne Nette	1,974 M€

Objet	Montants
Encours de dette au 01/01/2020	36,614 M€
Solde – Epargne Brute	4,274 M€
Capacité de désendettement	8,56 ans

La capacité de désendettement est conforme et n'appelle pas de commentaires spécifiques. L'orientation tarifaire retenue par la collectivité est donc équilibrée et fait payer le prix le juste au consommateur en conciliant capacité à fonctionner du service et poursuite du plan d'investissement. A noter que le budget semble devoir faire face à des investissements futurs dont les contours restent à définir mais qui pourraient mobiliser des enveloppes financières plus importantes qu'envisagées initialement.

La couverture de la dotation aux amortissements est par ailleurs assurée comme le montre le tableau ci-dessous :

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	15,414 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	11,140 M€
Solde – Epargne Brute	4,274 M€
Dotations aux amortissements	4,220 M€
Solde final	0,054 M€

4. Budget annexe OM Bauges

Le budget « OM Bauges » sur le territoire des Bauges est un budget annexe **conformément à la réglementation relative à son financement à savoir la redevance.**

L'harmonisation liée à la fusion impliquera une revisite du mode de financement de cette compétence.

1. Présentation de la section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	BP 2019	Projet BP 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	454 570,00	450 170,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	125 000,00	113 849,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	1 000,00	
66 - CHARGES FINANCIERES	4 500,00	4 500,00
Sous total dépenses dites "variables"	585 070,00	568 519,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	10 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 000,00	13 000,00
Sous total dépenses réelles	608 070,00	591 519,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	54 080,00	59 981,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	55 000,00	57 000,00
Total	717 150,00	708 500,00

Le budget 2019 a été reconduit en 2020 et n'appelle pas de commentaires spécifiques.

Recettes :

Chapitre	BP 2019	Projet BP 2020
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE		
70 - PRODUITS DES SERVICES	577 150,00	590 500,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	70 000,00	78 000,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	30 000,00	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sous total recettes réelles	677 150,00	668 500,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	40 000,00	40 000,00
Total	717 150,00	708 500,00

Les recettes attendues en 2019 sont exécutées comme prévues, elles sont donc réinscrites dans les mêmes proportions en 2020. La Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (REOM) constitue la principale ressource de ce budget.

Présentation consolidée du budget soumis au vote : 708 500€

BUDGET ANNEXE - OM BAUGES - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2020	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	450 170,00	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	113 849,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	590 500,00
022 - DEPENSES IMPREUVES	10 000,00	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	78 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR		75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	
66 - CHARGES FINANCIERES	4 500,00		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 000,00		
Sous total dépenses réelles	591 519,00	Sous total recettes réelles	668 500,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	59 981,00		
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	57 000,00	042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	40 000,00
Sous total dépenses d'ordre	116 981,00	Sous total recettes d'ordre	40 000,00
Total	708 500,00	Total	708 500,00

2. Présentation de la section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	BP 2019	Projet BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 000,00	11 300,00
21 - Immobilisations corporelles	250 000,00	618 000,00
23 - Immobilisations en cours		
Sous total dépenses réelles	261 000,00	629 300,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	40 000,00	40 000,00
Total	301 000,00	669 300,00

Au stade du budget primitif 2020, les crédits d'investissement sont inscrits au titre d'un plan de conteneurisation ambitieux conformément aux orientations fixées. Les crédits seront votés au programme.

Recettes :

Chapitre	BP 2019	Projet BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	150 910,00	511 309,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	41 010,00	41 010,00
Sous total recettes réelles	191 920,00	552 319,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	55 000,00	57 000,00
021 - Virement section exploitation	54 080,00	59 981,00
001 - SOLDE INVEST REPORTE		
Total	301 000,00	669 300,00

Il s'agit à ce stade de comptabiliser les **différentes écritures d'amortissement et d'autofinancement**. Une inscription d'emprunt est inscrite au budget primitif mais sera réajustée après intégration des résultats 2019.

Présentation consolidée du budget OM Bauges soumis au vote : 669 300€

BUDGET ANNEXE - OM BAUGES - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2020	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2020
001 - Solde investissement reporté		001 - Solde investissement reporté	
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 300,00	10 - Dotations - fonds divers et réserves	41 010,00
21 - Immobilisations corporelles	618 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	511 309,00
23 - En cours			-
Sous total dépenses réelles	629 300,00	Sous total recettes réelles	552 319,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	40 000,00	040 - Opération d'ordre transfert entre sections	57 000,00
041 - Opérations patrimoniales		041 - Opérations patrimoniales	
		021 - Virement section exploitation	59 981,00
Sous total dépenses d'ordre	40 000,00	Sous total recettes d'ordre	116 981,00
Total	669 300,00	Total	669 300,00

- **La capacité de désendettement du Budget OM Bauges et la couverture de la dotation aux amortissements**

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	0,669 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	0,592 M€
Solde – Epargne Brute	0,077 M€
Remboursement en capital des emprunts	0,011 M€
Solde – Epargne Nette	0,066 M€

Objet	Montants
Encours de dette au 01/01/2019	0,152 M€
Solde – Epargne Brute	0,077 M€
Capacité de désendettement	1,98 ans

La capacité de désendettement du budget est conforme et n'appelle pas de commentaires spécifiques. L'orientation tarifaire retenue par la collectivité est donc équilibrée et fait payer le prix le plus juste à l'utilisateur en conciliant capacité à fonctionner du service et poursuite du plan d'investissement. Cet équilibre est indispensable dans la perspective de la mise en œuvre d'un plan de conteneurisation porté par ce budget.

La couverture de la dotation aux amortissements est par ailleurs assurée comme le montre le tableau ci-dessous :

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	0,669 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	0,592 M€
Solde – Epargne Brute	0,077 M€
Dotations aux amortissements	0,057 M€
Solde final	0,020 M€